



Auvergne, Puy-de-Dôme  
Ambert

## Lycées publics en espace urbain (1802-1988)

### Références du dossier

Numéro de dossier : IA00141405

Date de l'enquête initiale : 2018

Date(s) de rédaction : 2023

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Patrimoine des lycées

Auteur(s) du dossier : Bénédicte Renaud-Morand

Copyright(s) : © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

### Désignation

Dénomination : lycée

Aires d'études : Auvergne-Rhône-Alpes

Localisations :

Auvergne, Puy-de-Dôme

Ambert

Rhône-Alpes, Loire

Andrézieux-Bouthéon

Auvergne, Cantal

Aurillac

Auvergne, Puy-de-Dôme

Brassac-les-Mines

Auvergne, Haute-Loire

Brioude

Auvergne, Puy-de-Dôme

Chamalières

Rhône-Alpes, Loire

Charlieu

Auvergne, Puy-de-Dôme

Clermont-Ferrand

Auvergne, Allier

Commentry

Auvergne, Allier

Cusset

Rhône-Alpes, Loire

Feurs

Rhône-Alpes, Loire

Firminy

Auvergne, Allier

Gannat

Auvergne, Puy-de-Dôme

Issoire

Auvergne, Allier

Lapalisse

Rhône-Alpes, Loire

Le Chambon-Feugerolles

Rhône-Alpes, Loire

Le Coteau

Auvergne, Puy-de-Dôme  
Lempdes  
Auvergne, Haute-Loire  
Le Puy-en-Velay  
Auvergne, Cantal  
Mauriac  
Rhône-Alpes, Loire  
Montbrison  
Auvergne, Allier  
Montluçon  
Auvergne, Allier  
Moulins  
Auvergne, Cantal  
Murat  
Rhône-Alpes, Loire  
Noirétable  
Auvergne, Puy-de-Dôme  
Pontaumur  
Auvergne, Puy-de-Dôme  
Pont-du-Château  
Auvergne, Puy-de-Dôme  
Riom  
Rhône-Alpes, Loire  
Rive-de-Gier  
Rhône-Alpes, Loire  
Roanne  
Auvergne, Puy-de-Dôme  
Rochefort-Montagne  
Auvergne, Puy-de-Dôme  
Romagnat  
Rhône-Alpes, Loire  
Saint-Chamond  
Auvergne, Haute-Loire  
Sainte-Florine  
Auvergne, Puy-de-Dôme  
Saint-Éloy-les-Mines  
Rhône-Alpes, Loire  
Saint-Étienne  
Auvergne, Cantal  
Saint-Flour  
Auvergne, Puy-de-Dôme  
Saint-Gervais-d'Auvergne  
Auvergne, Allier  
Saint-Pourçain-sur-Sioule  
Rhône-Alpes, Loire  
Saint-Priest-en-Jarez  
Auvergne, Haute-Loire  
Saugues  
Auvergne, Puy-de-Dôme  
Thiers  
Auvergne, Allier  
Varenes-sur-Allier  
Auvergne, Allier  
Vichy  
Rhône-Alpes, Loire  
Villars  
Auvergne, Haute-Loire  
Yssingaux  
Auvergne, Allier  
Yzeure

## Historique

Le gros du corpus (68 sur 94) est daté du 20e siècle. Dix-neuf autres sont du 19e siècle. Restent sept "individus" dont les bâtiments ont été construits sous l'Ancien régime mais ont été réaffectés en lycée (ou l'équivalent) au 19e siècle (six) et le dernier au 20e.

Période(s) principale(s) : 20e siècle ()

Période(s) secondaire(s) : 19e siècle ()

Auteur(s) de l'oeuvre : L. Tourteau (architecte départemental, attribution par travaux historiques), Gilbert Bonnet (architecte, attribution par source), E. Dadole (architecte, attribution par travaux historiques), Jean Dubuisson (architecte, attribution par travaux historiques, attribution par source), M. Brault (architecte communal, attribution par source), G. Lescure (architecte communal), Hippolyte Pierre Abraham Le Breton (architecte des Bâtiments civils, attribution par travaux historiques, attribution par source), Cabinet At.rA (agence d'architecture, attribution par travaux historiques), Charles Le Coeur (architecte, attribution par source, attribution par travaux historiques), L. ou Jules Denier (architecte communal, attribution par source, attribution par travaux historiques), Paul Lagneau (architecte, attribution par source), Lefort (architecte, attribution par travaux historiques), André Chatelin (architecte des Bâtiments civils, attribution par source), Hugues Roze-Beauvais (architecte, attribution par travaux historiques), Louis-Gabriel Esmonnot (architecte diocésain, attribution par travaux historiques), Jacques Clipet (architecte des Bâtiments civils, attribution par source), Benoît Danis (architecte), Stéphane Levordashky (architecte, attribution par source), Casimir ? Croizet (architecte, attribution par source), Philippe Canac (architecte des Bâtiments civils, attribution par source), Jean Juste Gustave Lisch (architecte), Paul Lanquette (architecte, attribution par travaux historiques, ?), Jacques Porcher (architecte communal, architecte départemental, attribution par travaux historiques), Pierre Terrisse (architecte, attribution par travaux historiques), Etienne Martellange frère (architecte, attribution par travaux historiques), Léon Paulin Saule (architecte, attribution par travaux historiques), Merpillat (architecte, attribution par travaux historiques), André Sogorb (architecte, attribution par source), Greiner (architecte, attribution par source), Georges Jouven (architecte des Monuments historiques, attribution par source), Jean-Michel Dalgabio (architecte voyer, attribution par travaux historiques), Etienne Boisson (architecte voyer, attribution par travaux historiques), Léon Lamaizière (architecte communal, attribution par travaux historiques), Jules Denfer (architecte, attribution par travaux historiques), Paul Emile Friesé (architecte, attribution par travaux historiques), Henry Bernard (architecte des Bâtiments civils, attribution par source, attribution par travaux historiques), Edouard Hur (architecte, attribution par source), Pierre Dufau (architecte, attribution par travaux historiques), Lucien Seignol (architecte, attribution par travaux historiques, attribution par source), Albert Ferraz (architecte, attribution par travaux historiques, attribution par source), Pierre Lombard (architecte, attribution par source), Didier Guichard (architecte communal, attribution par source), Didier Lefèvre (architecte, attribution par travaux historiques), Mario Ferraz (architecte, attribution par source), Pierre Mas (architecte, attribution par travaux historiques), Francisque Martin (architecte, attribution par travaux historiques), Francisque Poutignat (architecte, attribution par source), Henri Gouyon (architecte urbaniste, attribution par source), Fernand Roche (architecte, attribution par travaux historiques, ?), Joseph Belmont (architecte, attribution par source), Jean Farat (architecte, attribution par source), Stéphane Boulin (architecte départemental, signature), J. Marty (architecte urbaniste, attribution par travaux historiques), Xavier Thoubillon (architecte, attribution par travaux historiques), Marcel Roux (architecte, attribution par travaux historiques), André-Vital Blanc (architecte, attribution par source), Antoine Martin (architecte communal, attribution par travaux historiques), E. Grand (architecte, attribution par source), Achille Proy (architecte communal, signature), Georges Marie Noël (architecte des Bâtiments civils, attribution par source), Georges Gilbert Noël, Allirand (architecte, attribution par source), Fargette (architecte, attribution par source), Pierre Duprat (architecte), Michel Corbière (architecte, attribution par source), Jean Chemel (architecte, attribution par source), Ernest Pincot (architecte communal, attribution par source), Pierre frère Chenuau (architecte, attribution par travaux historiques), Jean Gilbert Charles Cournon (architecte, attribution par travaux historiques), Hugues Imbert (architecte, attribution par travaux historiques), Christian Hauvette (architecte, attribution par source), André Verdier (architecte, attribution par source), Cabinet d'architecture Christine et François Descoeur (architecte, attribution par source), Jean Teillard (architecte communal, attribution par travaux historiques), Jean-Paul Lanquette (architecte, attribution par source), Albéric Aubert (architecte, attribution par source), Pierre Adolphe Le Breton (architecte, attribution par source), François Vitale (architecte des Bâtiments civils, attribution par source), Denis Ameil (architecte, attribution par source), Pierre Fonvieille (architecte, attribution par source), Paul Guadet (architecte des Bâtiments civils, attribution par travaux historiques), Georges Galinat (architecte communal, attribution par source), Bernard Schoebel (architecte, attribution par source), Pierre-André Chauveau (architecte, attribution par source), Marcel Brun (architecte, attribution par source), Eugène Beaudouin (architecte des Bâtiments civils, attribution par source), Pierre Sirvin (architecte des Bâtiments civils, attribution par source)

## Description

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement :

Typologies : lycée monumental, repère à l'échelle de la rue et dont l'implantation des bâtiments est dépendante du tracé viaire ; lycée monumental, repère à l'échelle du paysage et dont l'implantation des bâtiments sur le fonds est centripète ; lycée monumental dont l'implantation des bâtiments sur le fonds est centrifuge, aligné et objet d'une axiation ; lycée monumental dont l'implantation des bâtiments sur le fonds est centrifuge et lié à la création d'une voie ; lycée situé en lisière de ville, discret et dont la répartition des bâtiments sur le fonds est centripète

Décompte des œuvres : repérées 94 ; nombre d'œuvres étudiées 18

## Lycées en "territoire artificialisé".

### Lycées en espace urbain : lycées en "territoire artificialisé"<sup>1</sup>.

Le principe de distribution des lycées sur le territoire national a connu de nombreuses péripéties, après avoir suivi celui des préfectures, l'objectif a été d'atteindre le chiffre de 100, etc.<sup>2</sup> mais comme l'écrit Vincent Flauraud : "les lycées sont restés longtemps rares, mais sans refléter forcément la hiérarchie urbaine : c'est en raison d'affinités politiques particulières que Moulins a été la première ville française hors Paris à voir son lycée (de garçons) fonctionner, dès 1803 [...], l'Allier obtenant un second établissement d'État en 1880, à Montluçon"<sup>3</sup>. De la même façon, au Puy-en-Velay, il n'allait pas de soi qu'on y construise un lycée de filles puisque les conseillers municipaux catholiques les plus radicaux s'y opposaient. La loi Camille Sée ayant été promulguée en 1880, ce n'est qu'en 1893 que le lycée de filles ouvre, grâce à l'intervention du député Charles Dupuy, alors ministre de l'Instruction publique<sup>4</sup>.

Dans ce dossier ne seront traités les lycées que dans leur relation à l'espace urbain. Le choix de cette problématique, afin de regrouper les lycées par "comportement urbain" (sans les personifier), exclut des pans entiers de leur morphologie.

### Le corpus.

Rappelons les termes du *Cahier des clauses scientifiques et techniques* de l'étude : en préalable de nos analyses, nous devons constituer un corpus homogène<sup>5</sup>, c'est-à-dire qu'il est nécessaire de définir précisément l'objet de notre étude, en s'émancipant de la liste des établissements dont la collectivité a la gestion, afin que l'étude corresponde bien à un programme de recherche scientifique tel que l'Inventaire général du patrimoine culturel les envisage.

### Des lycées...

1802 constitue la limite chronologique haute du corpus d'œuvres, date de création des lycées (même si ces derniers ont été implantés dans des édifices réaffectés), et la limite chronologique basse est celle des « 30 ans avant la réalisation de l'enquête », « l'intervalle d'une génération, soit une trentaine d'années avant le présent, appor[tant], dans la majorité des cas, le recul nécessaire pour mieux juger de l'intérêt des productions récentes »<sup>6</sup>. En l'occurrence 2018 sera l'année à partir de laquelle les 30 ans sont déduits : 1988 sera la limite chronologique basse. C'est ainsi que nous pensons regrouper toute construction d'un établissement d'enseignement secondaire ayant abrité un lycée à un moment de son histoire, située entre 1802 et 1988, dans notre corpus de base. Dans la réalité, l'analyse n'a pas pu être menée de manière exhaustive. On s'est proposé néanmoins d'intégrer les lycées que nous savions avoir été construits comme tels et désaffectés entre temps, ainsi que les lycées construits dans les 30 dernières années, au moins à titre de corpus complémentaire en vue de comparaisons sur des points précis (en évacuant la possibilité d'en faire des monographies). Établir la liste de tous les édifices construits pour être des lycées pourrait constituer un des buts marginaux de l'étude puisqu'a priori cette liste n'existe pas<sup>7</sup>.

Selon le *Thésaurus de la désignation des œuvres architecturales et des espaces aménagés* (Inventaire général du patrimoine culturel – MCC, « documents et méthodes », n°7, décembre 2013), la dénomination "lycée" renvoie à : "établissement d'enseignement général ou technique, dispensant l'enseignement du second cycle. » Mais on y trouve aussi : « lycée technique : employer *école professionnelle* », « école professionnelle : école dont l'enseignement vise à préparer à un métier particulier. Elle abrite en général des salles de cours, des ateliers, etc. adaptés aux matières enseignées. » En notant que dans le cas des lycées technique et professionnel, la fonction et la forme de l'édifice peuvent se révéler sensiblement différentes de celle du lycée général car avec l'introduction d'ateliers dans le programme, l'architecture industrielle pénètre les lieux d'enseignement et les données de son inscription urbaine peuvent s'en trouver modifiées mais nous les retiendrons.

-Selon le *TLFi*<sup>8</sup> :

Lycée.

« 1\_ Anciennement, établissement d'enseignement secondaire créé par l'État en 1802, destiné à recevoir des élèves masculins payants ou boursiers de l'État, pourvu le plus souvent d'un internat et quelquefois de classes du cycle élémentaire. Établissement d'enseignement secondaire réservé aux jeunes filles créé en 1880 sur le modèle des lycées de garçons.

2\_ Établissement public d'enseignement secondaire, dispensant le plus souvent un enseignement long de la classe de sixième aux classes terminales.

**Rem. 1.** Depuis 1975, les lycées sont des établissements d'enseignement public, mixtes, comprenant les classes du second cycle du second degré (de la classe de seconde aux classes terminales) et parfois des classes préparatoires aux grandes écoles. Ils font suite à l'enseignement reçu au collège. **2.** On donne maintenant le nom de lycées d'enseignement professionnel (LEP) aux anciens collèges d'enseignement technique (CET), qui assurent une formation technique courte, par opposition aux lycées techniques qui assurent une formation longue. »

### *... en espace urbain.*

Par ailleurs, nous avons été également amenée à donner des limites à la notion d'espace urbain, autrement dit à déterminer ce à quoi « lycée en espace urbain » renvoie. Par exemple on aurait pu vérifier que les lycées retenus étaient bien situés dans les « unités urbaines » telles que définies par l'INSEE<sup>9</sup>, ou bien situés dans les localités répondant aux critères retenus pour l'étude sur les villes d'Auvergne<sup>10</sup>. Une autre solution consistait à retenir les établissements implantés dans les « territoires artificialisés » tels que déterminés sur les cartes officielles de la région Auvergne-Rhône-Alpes<sup>11</sup>. C'est ce second parti qui a été adopté, conforté par la définition de l'espace urbain qu'en donnent les *Principes d'analyse scientifique* du ministère de la Culture : « Continuum physique des agglomérations ; ensemble des espaces construits et libres d'une agglomération, en liaison avec le sol naturel ou artificiel qui les reçoit. [...] Il concerne donc les agglomérations tant urbaines que rurales, du fait que leurs constituants sont pour une bonne part les mêmes, et que leur distinction est principalement le fait des fonctions et de l'échelle des aménagements urbains. [...] »<sup>12</sup>.

On peut noter que les cas ayant posé des difficultés par rapport au critère "situation en territoire urbain" sont ceux de Saugues (43), Noirétable (42), **Rochefort-Montagne** (63), Saint-Gervais-d'Auvergne (63) et **Pontaumur** (63). Malgré l'élargissement de la notion "espace urbain" à "territoire artificialisé", ont dû être exclus du corpus les lycées agricoles de Durdat-Larequille (03), Neuvy (03), Fontannes (43), Perreux (42) et Saint-Genest-Malifaux (42), ainsi que le lycée professionnel (hôtelier) de Verrières-en-Forez (42). Par rapport à la liste des lycées actuellement en exercice mais construits postérieurement à 1988, et donc retirés du corpus, on en dénombre dix (les lycées Valery-Larbaud de Cusset, de Haute-Auvergne de Saint-Flour, Léonard-de-Vinci de Monistrol-sur-Loire, René-Descartes de Cournon-d'Auvergne, Pierre-Joël Bonté de Riom, L'Astrée de Boën, Adrien-Testud du Chambon-Feugerolles (nouveau site), des Horizons de Chazelles-sur-Lyon, Pierre-Coton de Néronde, Lucien-Sampaix de Roanne).

48 agglomérations sont touchées dans le cadre de cette étude.

## **Le "repérage"<sup>13</sup>.**

Suivre la méthode de l'Inventaire général du patrimoine culturel est revenu à se rendre *in situ* devant chacun des établissements connus et situés sur les anciens départements de l'Auvergne (Allier, Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme) auxquels a été ajouté le département de la Loire, afin d'en analyser l'inscription urbaine à l'aide d'une "fiche de repérage". Cette fiche, autrement dit grille de lecture, avait été élaborée à la suite d'un "pré-repérage". Il s'agit de saisir les récurrences et les singularités, d'une agglomération à l'autre, d'un département à l'autre, d'une période à l'autre, de tenter d'analyser des réalités complexes grâce à un outil de comparaison des formes, en l'occurrence de formes architecturales et urbaines. La fiche a été divisée en trois grands chapitres : l'édifice, ses relations à la structure urbaine, ses relations au paysage urbain<sup>14</sup>. Les 94 établissements ou "membres de la famille lycées en espace urbain" ont été passés au crible de cette grille, de manière à mettre en évidence leurs points et degrés de similitude entre chacun, les filiations, les variantes, les mutations dominantes.

Les principales difficultés rencontrées sont inhérentes au fait que les lycées sont des équipements publics (donc des édifices importants, contrairement aux maisons, par exemple, qu'à l'Inventaire on a plus coutume de regrouper suivant des typologies), le plus souvent agrandis, ou ayant subi plusieurs campagnes de travaux. Ainsi arrive-t-il que la même œuvre présente des caractéristiques urbaines variées (par exemple, une partie ancienne alignée sur la rue, tandis que la partie la plus récente est située en cœur d'îlot, sans relation avec la voirie). Dans les détails également, il arrive que des réponses aux questions qui semblaient simples et claires au début de l'étude, deviennent compliquées à trouver : une "entrée principale", telle que définie dans notre fiche au départ, correspond-elle à celle des élèves ou à celle de l'administration ? Mais nous restons convaincue que l'approche collective, en pendant d'une approche monographique, peut être tentée.

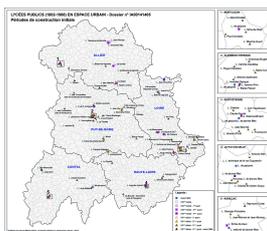
D'autre part, des ouvrages à caractère historique et des archives (nationales, départementales, municipales, propres aux lycées) ont été consultées dans la mesure du possible (il reste à ce jour 31 établissements sur les 94 pour lesquels aucune documentation n'a été rassemblée)<sup>15</sup>. Ceci afin de dater et documenter les édifices et les contextes institutionnels et urbains dans lesquels ils avaient été créés : sur la question du choix des emplacements, par exemple, seule la documentation est susceptible de livrer des éléments précis et éclairants.

## *I. Éléments de chronologie.*

Prendre en compte le contexte dans lequel les lycées ont été construits revient notamment à prendre connaissance des instructions délivrées par les instances nationales (évolutions pédagogiques comprises), des règles urbaines en application sur le territoire national et localement, des évolutions technologiques en matière architecturale, des évolutions des manières de construire (fluctuation générale des formes à succès)...

Sans grande surprise (au regard des périodisations générales établies par les historiens spécialistes de la question scolaire comme Anne-Marie Châtelet, Antoine Prost ou Marc Le Coeur, ou encore par nos collègues de l'Inventaire général du patrimoine culturel des autres régions engagés dans des études sur les lycées de leurs régions), le corpus des 94 établissements se divise en 68 avec noyau principal au moins (sinon l'intégralité) construits au 20e siècle, avant 1988 (dont 41 dans le 3e quart du 20e : il s'agirait des lycées dits "des Trente Glorieuses"), et 19 au 19e siècle (dont 13 durant le 4e quart : il s'agirait des lycées dits "Jules-Ferry"). Il devra être tenu compte de ce ratio à l'annonce des dénombremens successifs afin de les pondérer. Restent sept autres établissements dont les bâtiments ont été construits sous l'Ancien Régime et réaffectés, soit au 19e siècle (pour six d'entre eux), soit au début du 20e (pour l'un).

Dans cette famille de lycées sont en effet mêlés les établissements ayant bénéficié de réaffectation et ceux construits ex-nihilo pour être des édifices d'enseignement (il y en a 79), car nous partons du principe qu'en choisissant ces édifices existants, c'est en même temps une relation à l'espace urbain que l'on choisit (ou en tous les cas qui ne fait pas obstacle au choix, qui peut convenir à la destination de l'édifice).



94 lycées en espace urbain. Par période de construction initiale.

Les délais entre un vœu exprimé au cours d'un conseil municipal et l'ouverture d'un chantier de construction peuvent être très longs (par exemple, 7 ans pour la mise en route du lycée Emile-Duclaux d'Aurillac, finalement ouvert en 1891, ou, encore à Aurillac, un vœu pour l'ouverture d'une école technique masculine surgit en 1917, pour laquelle le premier plan est établi en 1961). Un temps de prise de décision que l'on peut s'amuser à comparer au temps de la construction : 8 mois, un record, en 1962, pour le lycée Hautman de Saint-Etienne, à partir d'éléments préfabriqués (en fait une annexe du lycée Etienne-Mimard).

Quant à la répartition des lycées en fonction de leurs statuts ou désignations d'origine<sup>16</sup> :

- 31 sont nés lycées (plus un établissement né sous l'appellation "lycée et CET"),
- 11 étaient des CET (collège d'enseignement technique), auxquels on adjoint un "CET et collège moderne et centre d'apprentissage", un "collège moderne technique" et un "collège technique",
- 6 étaient des centres d'apprentissage, auxquels on ajoute un "centre d'apprentissage et CET" et un "centre d'apprentissage et collège classique et moderne de jeunes filles",
- 3 étaient des ENP (écoles nationales professionnelles), 3 des "écoles professionnelles", auxquelles on ajoute 2 EPCI (écoles pratiques de commerce et d'industrie), une "école professionnelle et EPCI", 2 "écoles primaires supérieures"<sup>17</sup>, une "école supérieure et professionnelle" et une "école pratique de filles",
- 3 étaient des foyers de progrès agricole, auxquels on ajoute 2 centres de formation professionnelle agricole, une école régionale agricole, une école d'agriculture d'hiver,
- 4 étaient des collèges communaux<sup>18</sup>,
- 4 étaient des collèges jésuites,
- 3 étaient des couvents.

Parmi les 10 autres cas, sur lesquels nous n'avons pas entamé de recherches de documentation, figurent un hôtel de voyageurs et une école privée.

Du point de vue institutionnel, entre 1802 et 1988, le contexte est bien évidemment très fluctuant aussi lorsqu'il ne s'agirait même que de lycées. Mais puisque les établissements sont nés sous un statut différent pour les deux tiers d'entre eux, les contextes varient dans les mêmes proportions. Cependant, de manière schématique, les instructions et décisions principales (programmes pédagogique et architectural) émanent des ministères, et le choix d'emplacement dans les agglomérations relève des municipalités (avec un retour vers les instances nationales pour validation du choix). Lorsque l'on évoque les ministères (de l'Instruction publique puis de l'éducation nationale, de l'agriculture, de l'enseignement technique, etc.), encore faut-il énumérer différents niveaux d'intervention, selon les périodes (commission générale des bâtiments civils, DESUS, etc.), auxquels il faut ajouter des cohortes d'échelons intermédiaires (préfet, recteur, inspecteur d'académie, inspecteur de l'enseignement technique, etc.), sans parler des commissions départementales des constructions scolaires, des ingénieurs des Ponts-et-Chaussées, etc. Ces avis et autorisations des uns et des autres doivent garantir la bonne qualité du projet. Sur la plus grande partie de notre intervalle d'étude, il incombe aussi aux ministères de désigner les architectes des édifices : architectes du ministère de l'instruction publique, architectes des bâtiments civils et palais nationaux - ABCPN- (premier ou second Grand prix de Rome)<sup>19</sup>, etc. Ces derniers, souvent parisiens, sont nommés même après que la circulaire concernant l'industrialisation des constructions scolaires a paru (1952). Ce point a de quoi étonner un non-spécialiste de l'architecture du 20e siècle. Du reste, dans ce dernier cas, il arrive que les architectes se déclarent

"architecte d'adaptation"<sup>20</sup>, statut encore différent de celui de l'architecte d'opération (qui est la plupart du temps domicilié à proximité de l'établissement).

À ce sujet, nous versons deux pièces au "dossier sur le fonctionnement entre l'architecte concepteur et l'architecte d'opération" :

-un courrier du 9 novembre 1959 d'Albéric Aubert, l'architecte d'opération, à A-V. Blanc, l'ABCPN nommé par le ministère (lycée Roger-Claustres, Clermont-Ferrand, 1956-1959, puis 1965, puis 1972-1974) : il donne à son "cher Blanc" des informations quant aux finitions (l'établissement est ouvert depuis septembre), aux règlements aux entreprises (et réclame ses propres émoluments), lui demande le plan-masse du bâtiment d'éducation physique et s'il a pu voir à Paris dans quelle mesure le portail pourrait être commandé au titre du 1% artistique<sup>21</sup>,

-un courrier daté du 15/7/1963 d'André Chatelin à Georges Martin (au sujet du lycée Albert Londres de Cusset-Vichy) : "il y a bien longtemps que je n'ai vu de photographies du chantier, la dernière en ma possession date d'avril 1963. Il est très urgent de combler ce vide par une série de photographies : d'ensemble du chantier (vue d'avion si possible en couleur sur papier), de chaque bâtiment"<sup>22</sup>.

On est en droit de se demander également s'il n'est pas arrivé que de "grandes distinctions" (comme ABCPN) ou de "grands noms" de l'architecture, n'aient pas joué un rôle de prête-noms<sup>23</sup>. Ou bien que dans l'agence des plus connus, des spécialistes de l'architecture préfabriquée aient été nommés pour traiter des lycées, malgré ce qu'a pu en écrire R. Egger en 1966 dans la revue *Techniques et architecture* (n°4) : "l'homme de l'art ne peut et ne doit se désintéresser de son chantier sous prétexte qu'il s'agit de la mise en place d'éléments préfabriqués dont il n'est pas l'auteur". Par exemple, Eugène Beaudouin à Issoire (et P. Fournier aurait assuré le travail) ou Joseph Belmont à Saint-Chamond (et D. Cler aurait assuré le suivi auprès des architectes d'opération), ou encore Henry Bernard à Saint-Etienne (et Edouard Hur serait l'auteur des plans du lycée Jean-Monnet, 1957-1961, et du lycée Honoré d'Urfé, 1957-1962, quoique le second soit donné en modèle dans l'ouvrage d'A. Gutton<sup>24</sup>)... En 1968, H. Bernard critiquait les "lycées-wagons" français : "on réduit l'architecte à un rôle de pâle exécutant de programme, normes et règlements alors que sa fonction est de composer et de diriger"<sup>25</sup>.

Peu d'urbanistes sont directement impliqués dans ce circuit mais ils sont les auteurs des éventuels plans d'aménagements des villes et donc interviennent antérieurement à la mise en œuvre du projet de lycée. L'architecte-urbaniste de la Zone d'habitation de Montbrison est néanmoins nommé dans le projet du lycée de Beauregard, en 1969 : "une liaison entre l'architecte d'opération [et J. Marty, l'urbaniste] est absolument indispensable", de façon à ce que la construction "s'harmonise et s'intègre parfaitement dans le plan-masse prévu pour la zone de Beauregard toute entière, car elle se trouvera en début de zone et dans la perspective de la ville ancienne"<sup>26</sup>. Des architectes-voyers peuvent être sollicités au 19<sup>e</sup> siècle (la matière "urbanisme" proprement dite n'existant alors pas encore)<sup>27</sup>. Cependant, il faut composer avec le fait qu'un collège communal est de la compétence prioritairement de la commune, et que la correspondance entre les titres (architecte communal, architecte-voyer, architecte-conseil puis architecte-urbaniste, architecte DPLG, etc.) ne peut être établie parfois qu'avec difficulté. À partir de 1962, la maîtrise d'ouvrage des lycées nationalisés revient aux villes mais elles choisissent parfois de la déléguer à l'État<sup>28</sup>.

Les usagers, comme les directeurs d'établissement (proviseur, intendant, professeurs, etc.), ou les parents d'élèves, les habitants, peuvent également être sollicités, voire se manifester, lorsqu'il est par exemple question de la création d'un lycée de jeunes filles (qui n'allait pas de soi, au moment du vote de la loi Camille-Sée, en 1880<sup>29</sup>), ou du déplacement d'un établissement.

Des instructions et circulaires guident les différents acteurs dans les projets (publiées en [1802], 1843, 1861, 1891, 1929, 1952...), de même que des écrits émanant de différents architectes et théoriciens, sans compter les notices sur l'architecture scolaire que l'on trouve dans différentes encyclopédies (par exemple, L. Raynaud, en 1858, Planat, en 1888-1892, Morancé, entre 1927 et 1939, Guadet, en 1901-1904 (cours de 1896), P. Abraham, en 1946, A. Lurçat, en 1950, C. Rambert, en 1954, A. Gutton, en 1959). Nous ne pouvons pas traiter le sujet sans en avoir pris connaissance<sup>30</sup>. En nous en tenant aux considérations en lien avec l'inscription urbaine et les choix d'emplacement, nous relevons :

-en 1843 : "les bâtiments d'un Lycée doivent être vastes, bien aérés, convenablement placés pour la facilité des communications, et éloignés de tout établissement insalubre, dangereux ou bruyant. Ils doivent être situés de telle sorte que les maisons les plus voisines n'aient ni jour, ni vue sur les cours du Lycée".

-en 1858, Léonce Reynaud préconise de "laisser les cours ouvertes d'un côté au moins, le midi de préférence",

-en 1888-1892, pour Planat, construire les lycées "en pleine campagne" est une "heureuse tendance",

-en 1891 : la même injonction à se trouver aussi éloigné que possible des hôpitaux, casernes, cimetières, usines et établissements insalubres est reprise, il y est ajouté que le lycée "doit cependant être assez rapproché du centre de la ville" et "l'isolement des bâtiments à construire est obligatoire"<sup>31</sup>. Il faut aussi "laisser les cours ouvertes d'un côté au moins, le midi de préférence". "Une cour dite d'honneur est souvent demandée par les municipalités ; cette cour n'est point indispensable [...]. Cette cour d'honneur sera, autant que possible, disposée en jardin pouvant servir l'été d'annexe au parloir. [...] Les bâtiments seront construits avec les matériaux en usage dans le pays, et disposés de telle sorte que l'air et la lumière pénètrent dans tous les locaux ; ils abriteront les cours de vents à redouter."

-en 1901-1904 (dans les *Éléments et théorie de l'architecture*, de Julien Guadet) : "Que le lycée soit un internat ou un externat, ou qu'il soit mixte, les considérations hygiéniques doivent être prépondérantes. De l'air et du soleil autour des bâtiments, de l'air et de la lumière dans les bâtiments, tel est le mot d'ordre essentiel. L'emplacement est donc chose capitale : il faut -ou il faudrait- un terrain dominant les voisinages, bien sec, avec de larges accès pour l'air et le soleil,

abrité pendant des vents froids et humides. Mais il est rare que l'architecte soit consulté sur le choix d'un emplacement, il le reçoit tout fait et ne peut que chercher à en tirer le meilleur parti. Et trop souvent cet emplacement est insuffisant à bien des égards. [...] À Paris et dans presque toutes les grandes villes, les lycées ont été installés tant bien que mal dans d'anciens bâtiments de couvents [...] auxquels nous n'aurons rien à emprunter."

-1929 : rien de nouveau concernant l'implantation des lycées dans ces nouvelles instructions officielles ; il est en particulier spécifié que dans l'idéal les externats seraient mieux "à l'intérieur des villes" tandis que les internats seraient mieux à la campagne.

-1952 : nous reproduisons ici deux paragraphes de normes édictées le 1er septembre 1952, car si elles ont trait à la technique constructive, elles n'en concernent pas moins l'aspect général des lycées : "une trame identique de 1m75 a été choisie pour les deux directions perpendiculaires du plan afin de faciliter la composition des bâtiments en équerre. Les plans se présentent donc comme un assemblage de carrés de 1m75 de côté. [...] La dimension de cette trame élémentaire de 1m75 va être expérimentée d'une façon toute particulière à l'occasion de réalisations importantes de bâtiments scolaires (LYCEE DE CLERMONT-FERRAND...)"

-en 1954 (Charles Rambert) : outre certaines considérations déjà évoquées au siècle précédent (exposition solaire primordiale etc.), "la longueur du chemin conduisant à l'école doit être adaptée à l'âge des élèves la fréquentant : c'est donc avant tout une question d'urbanisme. les écoles maternelles seront ainsi au maximum à 200 mètres des groupements d'habitation, les écoles primaires à 1200 mètres, les établissements secondaires à 1500 mètres." Si l'exposition solaire (le sud-est est recommandé) est une préconisation que l'on suit sur les deux siècles, elle peut être d'autant mieux appliquée à partir des années 1950 que l'architecture, d'une manière générale, se désolidarise de la rue, c'est-à-dire que l'implantation des bâtiments sur la parcelle est libre. L'orientation des bâtiments peut prendre le pas sur leur connivence avec le tracé viaire.

Pour en arriver à cette circulaire de 1981, dont le constat préliminaire, dans le cadre de cette étude, se révèle particulièrement éclairant : "Trop souvent , l'équipement scolaire d'une ville ou d'une région a été fait opération par opération." L'objectif de cette circulaire est d'étendre la procédure des "études préalables" aux équipements de l'éducation nationale, auparavant restreinte aux domaines de l'urbanisme et du logement. Ces études replaceront "chaque projet dans le voisinage du quartier et de la ville"<sup>32</sup>.

Les prospectus de présentation des établissements relaient les préconisations, en les présentant comme les avantages desdits établissements. C'est ainsi que le prospectus du lycée de jeunes filles de Roanne, paru en 1902, vante "les conditions remarquables d'hygiène et salubrité... les locaux vastes et aérés... les cours de récréation très spacieuses"<sup>33</sup>. De même, dans le prospectus édité en 1934 à l'occasion de l'ouverture de l'école nationale professionnelle de Thiers (devenue lycée), on peut lire, parmi les arguments en sa faveur, qu'elle est "située à 2 km de la ville, près de la route de Vichy [...] magnifiquement exposée, dominant la plaine de la Limagne"<sup>34</sup>.

Les modèles : certains établissements ont servi de modèle à l'échelle nationale. Du point de vue de leur inscription urbaine, les lycées parisiens Chaptal (1866-1876) et Louis le Grand (ouvert en 1803, mais reconstruit entre 1885 et 1888), pour présenter un plan à cour(s) centrale(s) (c'est-à-dire que les bâtiments peuvent être disposés en grille), tout en respectant une marge d'isolement dans un contexte bâti existant, Lakanal à Sceaux (1882-1885) et Michelet à Vanves (1864-1888), pour la référence à la maison des champs, voire à l'Angleterre, présentant a minima une cour ouverte (le lycée à la campagne, opposé aux couvents et casernes, objets des premières réaffectations)<sup>35</sup>, l'école de plein-air de Suresnes (par E. Baudoin et M. Lods, 1932-1935), pour la "répartition des bâtiments dans la verdure"... Localement : le lycée de filles de Guéret constitue le modèle proposé pour l'édification du lycée de filles du Puy-en-Velay<sup>36</sup>, le lycée de Cusset-Vichy (par A. Chatelin, 1961-1965) est une référence à Riom (lycée Marie-Laurencin, par D. Ameil, 1987-1990) pour son aspect de parc urbain... En matière de construction industrialisée également, certains établissements servent de modèle : par exemple, les bâtiments du lycée Claude-Fauriel de Saint-Etienne construits suivant le procédé d'industrialisation lourde JCS de l'entreprise STRIBICK est cité en référence en 1969 lors de la construction du lycée Murat à Issoire<sup>37</sup>.

## II. Caractérisation de l'inscription des lycées dans leur environnement construit.

### *La situation/1 : lycée et structure urbaine.*

D'après Joseph Belmont, qui a signé d'une part les plans du lycée hôtelier de Saint-Chamond (1975-1976) et d'autre part l'ouvrage *De l'architecture à la ville* (1989), "presque tous nos monuments ont été construits en rase campagne et à l'ouest des villes". Il en amène pour preuves les monuments parisiens que sont le palais des Tuileries, les Invalides, la place de la Concorde, l'Arc de Triomphe... Les vents dominants qui chassent vers l'est les fumées et odeurs justifieraient en partie cette orientation. Il continue : "beaucoup plus tard [...] les villes sont venues les rejoindre et les entourer". Certes il s'agit d'une évidence lorsque le foncier nécessaire ne se trouve plus en tissu constitué (la nécessité d'équipements sportifs ne fait qu'augmenter les besoins) mais il faut compter avec des arguments hygiénistes d'autant plus pesants qu'ils concernent des enfants et adolescents.

En fait, dès les origines, des difficultés avaient surgi quant à l'emplacement à donner à ce nouvel équipement public. Dans les projets pour la ville nouvelle napoléonienne de La Roche-sur-Yon (Vendée), le lycée, le premier en France construit ex-nihilo, s'était "promené" : il figurait d'abord sur la grande place où se trouvait l'hôtel de ville et la grande auberge, à

côté du tribunal. Puis le directeur des Ponts et Chaussées avait décrété qu'il ne devait pas être dans le centre mais, pour profiter du bon air, "à l'extrémité et au voisinage de la campagne". On lui avait donc trouvé un emplacement au nord de la ville, dans l'axe cependant de la préfecture. Finalement le lycée avait été construit entre 1810 et 1814 sur la grande place avec cette réserve, qui présente un caractère visionnaire (puisque la tendance actuelle est de demander aux architectes des constructions d'emblée promises à des destinations variées) : « lorsque la ville sera entièrement bâtie, ledit établissement pourra être transporté dans le lieu [désigné précédemment, c'est-à-dire à l'extérieur, au milieu des jardins] et les bâtiments affectés à une autre destination"<sup>38</sup>.

Sur les 94 lycées d'Auvergne et Loire, 35 étaient situés à la campagne à l'origine, dont 22 sont actuellement en lisière de ville, et 13 sont complètement intégrés dans un tissu urbain, ayant été rattrapés par la ville<sup>39</sup>.

Par exemple, le lycée Roger-Claustres de Clermont-Ferrand est décrit en 1960 comme étant implanté sur un terrain "naguère une Zone de transition qui s'interposait entre le Secteur aéré de la Zone de construction en ordre discontinu et la Zone rurale. Ce n'est que tout récemment que les bâtiments ont été englobés dans la limite d'agglomération et rattachés au Secteur aéré"<sup>40</sup>.

Sur ces 35, proportionnellement, les plus nombreux sont ceux du 4e quart du 20e siècle (12 sur 17), viennent ensuite les 16 (sur 41) du 3e quart du 20e siècle, puis les 3 sur 13 du 4e quart du 19e siècle. Aucun lycée antérieur au 4e quart du 19e siècle n'était à la campagne à l'origine. Il semblerait donc que l'échec du gouvernement, à la fin du 19e siècle, "dans sa tentative de transporter à la campagne les établissements d'internes" constaté par Marc Le Coeur (pour les lycées parisiens) n'ait été compensé par ce revirement de la fin du 20e siècle (même si les internats, dans nos cinq départements, ne sont pas distingués des autres établissements).

Les lycées peuvent-ils ainsi être considérés comme de bons marqueurs d'extension urbaine ?

55 d'entre eux, sur les 94, participent clairement d'une extension urbaine. Nous avons discerné parmi ces 55 les extensions que l'on pourrait qualifier de naturelles ou spontanées, différentes des extensions concertées. Le second sens est celui que nous avons adopté lorsque nous avons connaissance de l'existence de la création d'un quartier ou d'une zone (d'habitation, ZAC, ZUP, parc technologique ou autre) dans lequel le lycée s'inscrivait. Ainsi, 21 établissements appartiennent au groupe des extensions spontanées et 20 s'inscrivent dans des aménagements urbains concertés. Pour les 14 restants, nous n'avons pas l'information et rien sur place ne permet de déterminer. Il semblerait donc que pour nos cinq départements les lycées sont en effet de bons marqueurs d'extension urbaine. D'autant plus que sur les 30 qui ne s'inscrivent pas dans une extension urbaine, on retrouve en priorité les 7 édifices antérieurs au 19e siècle (sur 7), 8 autres sont issus des 19 du 19e siècle. Et parmi les édifices du 20e siècle ne pouvant pas être déclarés comme participant d'une extension, on dénombre 3 édifices implantés sur des friches urbaines enclavées (Blaise-Pascal à Clermont-Ferrand, Mme-de-Staël et Albert-Einstein à Montluçon), et deux autres dans des parcs de villas existantes (Claude-Lebois à Saint-Chamond et Honoré-d'Urfé à Saint-Etienne). La situation de lisière, conjuguée à la position sur un axe routier important peut aboutir à un effet lycée en porte de ville (c'est le cas pour le lycée Raymond-Cortat d'Aurillac, pour le lycée La Fayette de Clermont-Ferrand...). Au demeurant, 60 lycées sont implantés en tissu lâche.

La faible proportion de lycées situés à proximité d'un hôtel de ville (quatre sur 94) confirme que dans nos cinq départements le "lycée de centre-ville" est presque une illusion. Il s'agit du lycée de garçons du Puy-en-Velay (collège jésuite à l'origine, actuellement collège Lafayette), du lycée Jean-Monnet d'Yzeure (prieuré de bénédictines à l'origine), du lycée municipal de Cusset (collège communal à l'origine, actuellement désaffecté) et du lycée municipal de Montbrison (école primaire supérieure à l'origine, actuellement désaffecté). Sur ces quatre, on remarquera que deux sont aujourd'hui désaffectés : la tendance est donc à l'éloignement des hôtels de ville pour les lycées. Ce qui peut s'expliquer à plusieurs titres : le lycée n'est plus l'équipement de prestige de ses débuts<sup>41</sup>, il est devenu multiple (il peut s'agir, comme nous l'avons vu, de lycées d'enseignement général, technique, professionnel ou agricole), une même ville peut ainsi disposer de plusieurs lycées (c'est le cas pour 18 villes sur 48). Il a pris le statut "d'équipement d'accompagnement". Il accompagne les quartiers périphériques des villes. Il conforte les nouvelles configurations dites multipolaires, qui, par ailleurs "relativisent la portée d'une analyse opérant une hiérarchie entre centres et périphéries"<sup>42</sup>.

Avant même que les lycées ne se démultiplient dans les villes qui s'étendent, avant qu'ils ne s'intègrent de manière privilégiée dans des quartiers résidentiels, la question de la desserte apparaissait fondamentale (A. Gutton préconisait en 1959 la multiplication des lignes d'autobus et de tramways, qui dès avant 1914 permettaient aux élèves habitant en banlieue de rejoindre les lycées du centre parisien). Or dans notre corpus seulement 36 entrées de lycées peuvent être déclarées en relation directe avec un axe routier important (et seulement 5 sur les 13 du 4e quart du 19e siècle). Certes, il faut composer alors avec le danger que représente ledit axe routier. Par ailleurs, en tout, 14 "individus" sont situés à des carrefours et 11 à proximité d'une gare. Si, parmi ces derniers, les deux plus emblématiques sont datés de la fin du 19e siècle (le lycée de garçons de Montluçon, désaffecté, et le lycée de filles devenu lycée Jeanne-d'Arc, de Clermont), les autres sont de la seconde moitié du 20e siècle (sauf le lycée Jean-Puy de Roanne).

Dix lycées sont associés à des créations de voirie, dont six cas où le lycée figure comme une pièce maîtresse du projet. Il s'agit du lycée de garçons devenu Claude-Fauriel de Saint-Etienne (1887-1889, agrandi), de l'actuelle cité scolaire Hippolyte-Carnot de Roanne (1903-1905, agrandi), du lycée Paul-Constans de Montluçon (1951-1956), du lycée La Fayette de Brioude (1965-1967). Sinon, pour plusieurs "individus", il a fallu étoffer un réseau secondaire (le lycée de garçons, devenu Emile-Duclaux, et le lycée de filles, désaffecté, d'Aurillac, le lycée de garçons, désaffecté, du Puy-en-Velay, le lycée agricole de Saugues... A plus forte raison lorsque les lycées font partie d'un projet de quartier à créer (par

exemple, la zone d'habitation de Montbrison, dans laquelle l'établissement, construit entre 1970 et 1972, est prévu dès l'origine). Indice de leur déplacement vers les extérieurs de la ville, ils peuvent être associés à des créations de boulevards de contournement (*lycée Marie-Curie de Clermont* ; pour le *lycée de Brioude* et le lycée Roger-Claustres de Clermont, les boulevards ont finalement suivi un tracé plus éloigné).

Dans le domaine de la structure urbaine, et au vu du cas du lycée de filles du Puy-en-Velay (1888-1892), dont l'implantation en fond de foirail et à proximité d'un ensemble significatif d'équipements publics constitué de la préfecture, du théâtre, du tribunal, du musée et du jardin public, il nous avait semblé intéressant d'en évaluer la singularité. Il en ressort que ce cas est réellement unique sur nos cinq départements. Les lycées les plus comparables de ce cas sont ceux d'Ambert et Claude-Fauriel de Saint-Etienne, le *lycée de garçons de Saint-Flour* -désaffecté, et enfin celui de *Mauriac*. Sauf que pour Mauriac et Saint-Flour, les établissements préexistent, dans le centre anciennement délimité par des remparts, au moment où la sous-préfecture (pour Mauriac), le théâtre (pour Saint-Flour) sont installés. D'ailleurs, à Cusset et à Yzeure, les choses se présentent dans des conditions similaires. Le cas d'*Ambert* est plus intéressant : le collège communal d'origine est implanté vers 1820 à l'extrémité de la promenade publique de la ville (les "Allées"), dans un secteur presque vierge, et il semblerait que ce ne soit que dans un second temps que le tribunal, la prison, l'école primaire et une halle se regroupent dans ses parages. Même si les responsables (édiles en particulier) ont probablement plus été attirés par la promenade publique que par le collège proprement dit, l'ensemble constitue un pôle (de prestige ou de services) autour duquel la ville s'étend.

À côté de ces lycées proches d'édifices ou d'équipements "de la représentation"<sup>43</sup>, <sup>40</sup> sont associés, de manière assez attendue, à des équipements sportifs (gymnases, stades, éventuellement mutualisés avec la municipalité<sup>44</sup>), <sup>32</sup> à des édifices où l'on enseigne, d'une autre nature (école primaire, collège -- au sens récent du terme --, voire faculté...), seulement 9 à des équipements culturels (comme musée ou médiathèque)... On relève encore 6 gendarmeries, 4 hypermarchés (le lycée agricole de Villars, ayant réinvesti un domaine rural avec villa du début du 19<sup>e</sup> siècle, s'est fait rattraper par la zone commerciale, le lycée Albert-Einstein de Montluçon est constitué principalement d'une usine réaffectée, le lycée La Fayette de Clermont-Ferrand est situé dans un parc technologique limitrophe d'une zone commerciale d'entrée de ville). Le lycée de Brassac-les-Mines, le quatrième à se trouver voisin d'un hypermarché, côtoie en outre un cimetière. Il partage cet aspect de son environnement avec le lycée Marie-Curie de Clermont-Ferrand. Or tous deux sont à peu près contemporains (1951-1956 pour Marie-Curie, 1956-1958 pour François-Rabelais de Brassac) et surtout nés comme centres d'apprentissage féminin : aurait-on été moins difficile dans ces deux derniers cas que, par exemple, pour trouver un nouvel emplacement au lycée d'enseignement général de garçons de Clermont (1954-1959), sur un site de caserne en friche plus central ?

Équilibrer la distribution des équipements à l'échelle de la ville est une donnée bien évidemment prise en compte, de tout temps (par exemple, à Riom, lors de l'édification du lycée Marie-Laurencin, puisqu'on veut remédier à une absence d'équipements, au sens large, à l'ouest de la ville). Il arrive que les municipalités fassent le choix d'une répartition différenciée des établissements, ou au contraire cherchent à les rassembler : à Aurillac, par exemple, le lycée de garçons (Emile Duclaux) est construit en 1887-1891, puis un ancien couvent de clarisses situé à proximité est investi pour le lycée de filles (en 1901-1904). Le projet d'un escalier monumental d'accès à Emile-Duclaux, en magnifiant ce dernier, aurait encore un peu plus rapproché les deux établissements<sup>45</sup>.



Aurillac (Cantal). Extrait du plan exécuté en application de la loi Cornudet (1919), 1922. Le lycée de garçons est en haut du cliché, le lycée de filles en bas. Au centre du cliché, en rose, jaune et bleu figure un projet d'escalier monumental (non réalisé) qui aurait mis en scène l'entrée du lycée tout en le reliant plus significativement à l'avenue menant à la gare.

À Moulins, c'est le parti inverse : le *lycée de filles* (1888-1891) est situé à l'opposé du lycée de garçons (1804, reconstruit à partir de 1862). Sur le plan général de la ville qui figure dans le dossier du projet de construction du lycée Marie-Curie de Clermont-Ferrand, sont indiqués, en plus des autres écoles secondaires, les équipements tels que, outre les classiques hôtel de ville, préfecture, théâtre, etc., les rectorat, académie, inspection principale de l'enseignement technique, école normale, ainsi que les principales artères de desserte, les gares ferroviaire et routière. Toutes ces indications figurent comme autant d'arguments en faveur du choix d'un terrain qui par ailleurs, nous l'avons vu, dispose de limites constituées d'un cimetière et d'une voie ferrée<sup>46</sup>.

### *La situation/2 : lycée et paysage urbain.*

Le plan-masse adopté pour le lycée participe directement de son inscription urbaine. C'est ainsi qu'au 19<sup>e</sup> siècle le lycée à cour centrale (héritée des cloîtres) repousse les bâtiments aux limites de la parcelle (la composition peut être dite centrifuge), le long de la rue, étant entendu que ce siècle, pour faire court, est celui des plans d'alignements<sup>47</sup>. La filiation des établissements à cour centrale nous conduit jusqu'au lycée La Fayette de Clermont-Ferrand, dont le projet

date de 1987-1988 : guidé par l'organigramme de l'établissement, l'architecte C. Hauvette a établi un plan en ellipse (pour les bâtiments entourant la cour)<sup>48</sup> qui a pour effet de désolidariser le lycée du réseau viaire au tracé orthogonal. Dans ce cas, la composition sur la parcelle est centripète<sup>49</sup>. Dans le même registre des plans-masse, l'image des lycées est dans les premiers temps associée à celle d'une enceinte haute et protectrice. Jusqu'à ce que des modèles comme celui de l'école de plein-air de Suresnes prennent la relève (1932-1935), et ainsi jusqu'à ce qu'un inspecteur écrive en 1948, à l'occasion du projet de construction d'un lycée commun à Vichy et Cusset : "la tendance actuelle au ministère de l'éducation nationale est de répartir les services et les classes dans des pavillons différents et non pas dans d'immenses édifices"<sup>50</sup>. L'architecte P. Sirvin renchérit en quelque sorte une vingtaine d'années plus tard : l'avantage de la composition architecturale avec pavillons séparés, "reliés entre eux par des constructions basses" permet une "réalisation par étapes, une utilisation partielle, et a le gros avantage d'isoler les bâtiments en cas d'incendie"<sup>51</sup>. La transition avait été progressive puisque le lycée Jean-Zay, à Thiers, que l'on doit à Paul Guadet, contemporain de l'école de Suresnes, relève du modèle monumental de composition centrifuge. D'autre part, lorsqu'André Lurçat dresse en 1950 un bilan sur l'évolution de l'architecture scolaire et qu'il qualifie les établissements anciens de "massifs, fermés, tristes et monumentaux", qu'il met en pendant des plus modernes qui seraient "légers, aérés, gais d'aspect et familiers", il ne semble pas anticiper l'arrivée des grandes barres que forment certains lycées dans les années 1960 (par exemple, le lycée Montdory de Thiers, 1967-1970, ou son contemporain, le lycée Fourneyron de Saint-Etienne<sup>52</sup>). En revanche, il prévient qu'à vouloir faire des économies dans ce domaine, le risque qui serait pris serait celui de présenter un "aspect sans rapport avec un édifice public affecté à la diffusion de la culture et de l'éducation nationale"<sup>53</sup>.

Ajoutons que si l'on peut vérifier à l'échelle de nos cinq départements, et sur notre intervalle chronologique (1802-1988), une évolution du plan-masse des lycées qui irait grosso modo du plan à cour centrale ou en grille, fermé sur la rue, vers une architecture faite de pavillons disjoints, plutôt regroupés au centre de la parcelle (d'une composition centrifuge vers une composition centripète), il arrive que les processus de densification des parcelles (préférés à des déplacements ou à des constructions d'annexes), produisent l'évolution inverse (par exemple, à Ambert, où l'ajout de bâtiments a progressivement avalé les jardins et généré l'effet d'une cour centrale, irrégulière). Le même manque de bâtiments peut avoir pour effet de fermer une cour, pourtant ouverte à l'origine (c'est le cas du lycée de filles de Moulins, construit en 1888-1891 avec une cour ouverte, fermée en 1953 par la construction d'un corps de bâtiment de jonction).

À l'échelle de la rue, puis à celle du paysage (dans le sens où l'on aurait la possibilité d'une vision plus globale du quartier ou de la ville dans son ensemble), comment se présentent les 94 membres de la famille des lycées ? Pour une évaluation au niveau de la rue, plusieurs variables peuvent être croisées. Puisqu'il peut s'agir de repérer les édifices dont le plan-masse, autrement dit la composition des bâtiments sur la parcelle, peut être qualifié de centripète ou centrifuge, indiquant d'emblée si les bâtiments sont proches de la rue ou pas. Ensuite, on dénombre les édifices dont un ou plusieurs bâtiments sont alignés ou pas sur le tracé viaire, voire s'ils respectent un recul d'alignement. D'autres dispositions permettent de qualifier la relation au réseau viaire : un dégagement, une place-parvis, une axiation, sur une entrée par exemple<sup>54</sup>, un traitement d'angle... Enfin, des caractères plus directement liés à la morphologie des édifices entrent dans la perception qu'on en a dans la rue ou le paysage : leur gabarit (en hauteur, en longueur, ou les deux), s'ils présentent une rupture en matière d'aspect liée à leur forme, aux matériaux utilisés, au décor, aux inscriptions... Si l'édifice est implanté sur une pente, certes il sera en belvédère et aura une relation visuelle avec la ville, mais il ne sera pas forcément perçu depuis la ville, surtout si la pente a été creusée pour lui. Ces deux cas de figure seront à distinguer.

C'est ainsi que, suivant nos paramètres, se sont dégagés cinq principaux types de "lycées en espace urbain". Les deux extrêmes seraient représentés d'une part par les "lycées en lisière de ville, discrets et dont la répartition des bâtiments sur la parcelle est plutôt centripète" (on obtient alors un regroupement de 6 individus, dits du type A), d'autre part, par les "lycées monumentaux (ou imposants) jusqu'à tenir un rôle de repère à l'échelle de la rue<sup>55</sup> et dont l'implantation sur la parcelle est dépendante du tracé viaire" (7 individus, dits du type D). Deux autres groupes seraient ceux des "lycées monumentaux dont l'implantation des bâtiments est centrifuge sur la parcelle, aligné sur la rue et objet d'une axiation" (groupe de 5, du type B) et des "lycées monumentaux dont l'implantation des bâtiments est centrifuge sur la parcelle, et liés à la création d'une voie" (groupe de 5, du type C). Nous ajoutons le groupe E qui répond aux critères de la monumentalité, dont la composition de la parcelle est centripète et qui forment repère dans le paysage : 9 sont concernés.



Montluçon (Allier). Vue du lycée Maurice-Guyot depuis la rue. Ce lycée est représentatif du lycée situé en lisière de ville, discret, et dont l'implantation des bâtiments est centripète sur le fonds.



Aurillac (Cantal). 16 avenue Henri-Mondor. Lycée de garçons, actuel lycée Emile-Duclaux, par J.J. Gustave Lisch (1887-1891). Lycée monumental, en position dominante, lié à la création d'une rue et dont la tendance d'implantation sur la parcelle est centrifuge.

Afin de sélectionner les lycées qui seront les plus représentatifs de chacun de ces cinq types, des critères secondaires interviennent, comme par exemple le fait d'examiner la façon dont on accède à l'établissement : en y montant ou en y descendant (une manière de se mouvoir qui est susceptible d'avoir pour effet d'accentuer ou d'amoindrir la caractère monumental ou discret de l'édifice). Par ailleurs, des considérations liées à la mesure des transformations subies ou pas depuis sa construction, ainsi que la documentation réunie par nous sur les projets, a contribué à affiner la sélection. Le fait également que certains lycées des groupes constitués possèdent déjà un dossier dans notre base (au titre des dossiers d'urgence pour la plupart, c'est-à-dire au titre d'une transformation importante ou d'une démolition à venir) a pu servir d'argument pour leur préférer des lycées absents de la base.

Du groupe A le **lycée Maurice-Guyot** de Montluçon a été retenu (par Paul Lagneau, 1975-1978, désaffecté) et à l'opposé, pour le groupe D, se positionne le **lycée Emile-Duclaux** d'Aurillac (par Jean-Juste Gustave Lisch, 1887-1891). Le groupe B pourrait être représenté par le **lycée Théodore-de-Banville** de Moulins (couvent du 17<sup>e</sup> siècle à l'origine mais finalement entièrement remplacé par des bâtiments au cours du 19<sup>e</sup> siècle, essentiellement par E. Dadole, entre 1862 et 1889) et le groupe C par le **lycée Murat** d'Issoire (par E. Beaudouin, 1969-1971, récemment restructuré). C'est le **lycée Roger-Claustres** de Clermont-Ferrand (par A-V. Blanc, 1956-1960, agrandi et transformé en partie) qui représentera le groupe E. Le lycée Emile-Duclaux fait-il partie des quatre dont la proximité avec l'hôtel de ville est avérée ? Question qui se justifierait au titre d'une opposition à la situation en lisière des lycées du premier groupe. Mais non, il ne figure pas parmi les quatre. En revanche, il est situé dans le quartier de jonction entre centre-ville et gare, où se trouve le tribunal, mais aussi, comme nous l'avons vu, l'hôpital.

Accessoirement, les deux extrêmes (les lycées Maurice-Guyot et Emile-Duclaux) se retrouvent sur un point : l'aspect répétitif des travées, que le plus récent des deux tient de l'adoption d'un procédé constructif industrialisé.

L'amplitude chronologique pour ces cinq groupes ou cinq types n'est pas la même, c'est-à-dire que :

- pour le groupe A, les lycées ont commencé d'être construits entre 1955 et 198156,
- pour le groupe B, entre 1675 (il s'agit d'un collège jésuite réaffecté) et 195457,
- pour le groupe C, entre 1644 (avec une création de voirie datée de 1878) et 196958,
- pour le groupe D, entre 1607 (un collège jésuite réaffecté à nouveau) et 195659,
- enfin, pour le groupe E, entre approximativement 1945 (en effet, nous n'avons pas la date de construction exacte du lycée de Sainte-Florine, désaffecté) et 197660.

Les trois types présents sur une plus longue amplitude chronologique (B, C et D), ont pour point commun de pouvoir être qualifiés de monumentaux (le groupe E partage ce caractère avec eux), et d'entretenir un lien avec le réseau viaire d'une manière ou d'une autre (pour les plus anciens, la voie avec laquelle ils entretiennent une relation privilégiée est conçue comme voie de prestige et contribue à les monumentaliser en retour, tandis que pour les plus récents, la voie créée dont il est question est un boulevard de contournement ou une rue d'accès à un quartier d'extension). Le représentant le plus récent du type B, dont les relations à la voirie sont l'alignement et l'axiation, est construit entre 1954 et 1959 (le **lycée Blaise Pascal de Clermont**), qui est proche de la date du dernier représentant du groupe D, dont la construction commence en 1956 (le lycée François-Rabelais de Brassac-les-Mines), et date à partir de laquelle se développent les types A et E, dont le plan-masse centripète indique bien des édifices qu'on a détourné de la rue, phénomène connu de l'architecture de l'après seconde Guerre mondiale, vérifié à l'échelle de nos cinq départements à partir de ce milieu des années 1950. Les principales "anomalies" que l'on peut signaler concernent le lycée Charvet de Saint-Etienne dont l'appartenance au groupe des établissements "en lisière, discrets et dont les bâtiments sont disposés plutôt de façon centripète", est liée au fait qu'il occupe une parcelle qui semble avoir été le parc d'une ancienne demeure, aux confins de la ville. Ce qui pourrait être une manière de vérifier que le lycée-parc correspondait à un modèle (l'échec du modèle du lycée à la campagne donné au cours des années Jules Ferry aurait pu ressurgir par ce biais). Le fait que l'on descende vers l'entrée du lycée, à Charvet comme au **lycée Desaix** de Saint-Eloy-les-Mines ou à Maurice Guyot de Montluçon, met l'accent sur leur caractère discret, mais ils ne sont pas les seuls à avoir abandonné le symbole de "l'élévation vers le savoir" (dont Emile Duclaux d'Aurillac est le plus significatif des représentants), et même d'en avoir adopté le symbole inverse, puisque l'entrée du **lycée de Beauregard à Montbrison** (1970-1972), dont la longueur de la façade l'établit comme repère, se fait en haut de la pente sur laquelle il est implanté : on y descend donc aussi. Il arrive aussi que des raisons géologiques impose l'implantation d'un édifice dans la partie haute d'un terrain alors qu'on aurait préféré l'établir en partie basse, ce qui oblige les usagers à gravir la pente pour y accéder (c'est le cas du **lycée de Saint-Chamond**, par J. Belmont, 1976-197861).

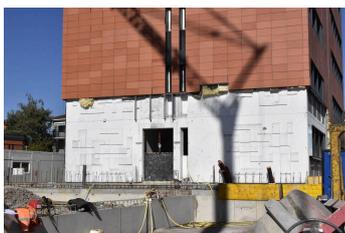
"On n'imaginait pas que c'était un lycée " est une exclamation rapportée dans un numéro du *Courrier de l'éducation* daté de 1978 consacré aux "nouvelles architectures scolaires" : elle dit assez bien l'anti-modèle que l'on se donne dans ces années-là et la discrétion avérée du type A en constitue un des effets. La réaffectation à différents types de bureaux de son spécimen représentatif, le lycée Maurice-Guyot de Montluçon, attesterait de cette capacité à "ne pas faire lycée"<sup>62</sup>.

Une sorte d'anomalie peut être relevée également en ce qui concerne le lycée Emile-Duclaux d'Aurillac, pourtant déclaré parangon du type D, puisque l'implantation des bâtiments ne peut être qualifiée que de tendance centrifuge, contrairement à ce qui se pratique à l'époque de sa construction. En effet, tant du point de vue des lycées où le plan en grille est roi (correspondant à des cours ceinturées de bâtiments), que du point de vue urbain (allégeance du bâti à la rue), les compositions centrifuges s'imposeraient. On peut cependant trouver l'explication de cette disposition des bâtiments : à rechercher une bonne exposition ensoleillée, il a été choisi un site de pente, mais cette pente était tellement accentuée au nord-ouest qu'une bande de terrain a été laissée vierge, protégée par un mur de soutènement ; de plus, la façade principale orientée au sud-est est précédée d'une cour ouverte et les élévations sud et nord sont séparées des murs de clôture d'une bande de terrain, respectant en cela le principe des marges d'isolement. En 1886, lorsqu'il s'est agi pour le conseil municipal du Puy-en-Velay de choisir un emplacement destiné à accueillir le lycée de filles, à 14 voix contre 10, "l'emplacement spacieux, aéré et autour duquel ne pourront jamais s'élever des constructions nouvelles dont les désavantages seraient de créer des vues sur les bâtiments et les cours du lycée et d'intercepter la lumière" a été préféré à l'emplacement du centre-ville "dominé par des fenêtres voisines"<sup>63</sup>. C'est ainsi que de simples bandes d'isolement, voire des rues d'isolement (comme au lycée Claude Fauriel de Saint-Etienne, 1887-1889), associées à des plans en grille ou en peigne, on est passé insensiblement au plan libre (appliqué certes dans tous les domaines de l'architecture après guerre) qui, en générant un isolement "naturel" des bâtiments sur leurs parcelles, réalisait l'idéal du lycée-parc, voire du lycée "à la campagne" préconisé par l'Etat depuis les années 1880. Il n'est plus nécessaire de prévoir ni rue ni marge d'isolement... De la même façon, la proposition officielle de 1861 d'une "petite cour ornée de fleurs et d'arbustes"<sup>64</sup> à placer au-devant de la façade principale afin de rendre le lycée plus attrayant peut se révéler avantageusement remplacée par cet effet de parc. Les murs de clôture tombent également, remplacés par des grillages transparents et les aménagements paysagers rendus possibles entre bâti et grillage contribuent dans certains cas à envelopper l'établissement. Lorsque ce dernier n'est élevé que de deux étages, de surcroît en contrebas de la rue (c'est le cas de notre premier sélectionné, le lycée Maurice-Guyot de Montluçon), il disparaît du paysage urbain.

### *L'inscription dans l'espace urbain : fréquences de certains caractères, comme autant de thèmes à évoquer.*

On pourrait dresser une liste des caractères les plus représentés (qui, assemblés, aboutiraient à une sorte de portrait-robot assez artificiel du lycée-type des cinq départements).

Toutes périodes confondues, la majorité des lycées sont monumentaux (71 sur 94), et présentent un décor (au sens large d'élément contribuant à un simple effet d'ensemble) (64 sur 94). Dès ces deux caractères avancés, des compléments voire des nuances s'imposent : par exemple, le lycée François-Rabelais de Brassac est considéré comme monumental, et c'est bien le cas pour les bâtiments relevant de la campagne de construction d'origine (1956-1958), qui le constituent en repère paysager, mais c'est dans son dossier, lors de la campagne secondaire d'agrandissement (1981), que l'on trouve cette intention de "faciliter la liaison visuelle avec l'environnement pavillonnaire", entraînant le choix d'un petit gabarit<sup>65</sup>. Quant à la question du décor, on rapportera que pour le lycée de filles du Puy-en-Velay (1888-1893), si le ministère demande des façades "aussi simples que possible", la municipalité rappelle que l'établissement doit néanmoins servir "d'encadrement à la nouvelle place du champ de foire"<sup>66</sup>. Par ailleurs, les effets de modénature ne disparaissent pas avec l'adoption du béton, ni avec celle des éléments préfabriqués<sup>67</sup> : à nouveau, le lycée Maurice-Guyot se révèle un bon représentant de ce phénomène, et avec lui, on comprend que le décor n'est pas forcément lié à l'ostentation. D'autres intentions peuvent prévaloir : par exemple, André Chatelin choisit un essentage en bois pour le lycée Albert Londres de Cusset-Vichy construit en béton (sur le principe du mur-rideau), de façon à lui donner "un aspect plus humain que les constructions utilitaires de la région parisienne"<sup>68</sup>. Pour Pol Abraham (architecte de deux lycées en Auvergne<sup>69</sup>), la faïence posée au ciment est "un obstacle efficace à la pénétration de l'humidité atmosphérique"<sup>70</sup>. Il faut également compter, parmi les lycées "non décorés", ceux dont les œuvres imposées par l'État au titre du 1% artistique à partir de 1951, jointes aux aménagements paysagers, font office d'animation. C'est ainsi que le lycée Murat d'Issoire (1969-1971, par E. Beaudouin, ABCPN, et P. Fournier) bénéficie d'une œuvre du 1% artistique qui est distribuée sur les pignons de deux bâtiments selon cette idée des architectes, retenue "en accord avec l'entreprise du gros-œuvre", est-il précisé : "ces pignons seront bien en vue sur le boulevard Pasteur et l'artiste devra marquer dans le dessin de son étude, une recherche de saillies qui feront jouer l'ombre et la lumière et marqueront le caractère assez rude, semblable au climat, à la lumière et à la couleur du paysage. Cette recherche devra être faite dans le domaine de l'abstraction plutôt que dans celui du figuratif pour bien rester dans le caractère des bâtiments industrialisés et répondre au souci de l'entreprise et aux dimensions des panneaux de préfabrication"<sup>71</sup>. Quoique l'on pense des résultats d'une ambition de cette nature, du point de vue des architectes, l'œuvre du 1% artistique doit favoriser l'insertion urbaine et paysagère.



Issoire (Puy-de-Dôme). Lycée Murat. Fragment d'un décor d'un pignon (1% artistique), devenu invisible depuis qu'il a été enveloppé d'un revêtement isolant.

Quant aux entrées des établissements, articulations importantes entre espace et édifice publics, 67 sur 94 sont situées en retrait par rapport au tracé viaire. Lorsque les bâtiments sont installés au coeur de la parcelle (de façon centripète), cela n'a rien d'étonnant puisque l'implantation génère un espace libre informel, et correspond donc surtout aux établissements du 20e siècle. Il faut de surcroît compter aussi avec la notion de "cour d'honneur", voire de simple "cour d'entrée". En dénombrant les lycées à cour d'entrée (que nous définissons comme des espaces libres antérieurs relativement bien cernés), on trouve 32 individus dessinant une filiation allant du lycée de garçons de Charles Le Coeur (1881-1883) au lycée Albert-Einstein (1984-1987), tous deux situés à Montluçon, en passant par le lycée Jacob-Holtzer de Firminy (1899-1902, pour le noyau initial), le lycée de filles d'Aurillac (installé dans des locaux existants en 1906-1911)... Une variante de ce caractère serait celle des lycées précédés d'une place-parvis, parmi lesquels figurent le lycée Amédée-Gasquet de Clermont-Ferrand (1923-1925) ou le lycée C. et P. Virlogeux de Riom (1958-1962) (43 sur 94 lycées disposent de ce type de dégagement appartenant à l'espace public)<sup>72</sup>. À Riom, l'emplacement choisi était celui d'une caserne dont François Vitale, en 1958, a conservé la position de l'entrée (comme Georges Noël qui héritait aussi en 1952 de l'emplacement d'une caserne à Clermont-Ferrand pour le lycée Blaise-Pascal et qui en gardait la position de l'entrée). À Riom, l'entrée se trouvait sur la bissectrice de l'angle de deux rues à un carrefour (même faciès que pour le lycée de Charles Le Coeur à Montluçon), que F. Vitale a enrichi d'un portique. On peut noter à ce sujet que Charles Le Coeur avait complètement retourné le parcours d'accès à l'établissement. En effet, le couvent des bernardines de Montluçon avait accueilli le collège municipal en 1811 sur le même emplacement, et son entrée était alors reliée par un petit diverticule au boulevard du tour de ville ; en 1879, quand un premier architecte, Esmonnot, est chargé de la construction du lycée, il prévoit son entrée sur un des longs côtés de l'édifice<sup>73</sup> ; enfin, lorsque Charles Le Coeur hérite du projet en 1880, il fixe l'axe de la composition de l'entrée sur la bissectrice, dans l'angle de deux rues, sur un carrefour. Ainsi l'entrée du lycée est perceptible depuis l'avenue de la gare, et une cour d'honneur triangulaire achève la mise en scène.



Montluçon (Allier). 4 rue des Bernardines. Lycée de garçons, actuel collège Jules-Ferry, par Charles Le Coeur, 1881-1883. Entrée de l'établissement dans l'angle d'un carrefour, visible depuis l'avenue de la Gare, avec cour d'honneur.



Montluçon (Allier). Lycée Albert-Einstein. Une cour d'entrée du 4e quart du 20e siècle.

Il arrive par ailleurs que l'expression de "cour d'honneur", sur les plans, correspondent à de simples jardins de façade<sup>74</sup> qui respectent un recul d'alignement (par exemple, au [lycée Hippolyte-Carnot de Roanne](#), par l'architecte communal F. Poutignat, 1903-190575).

Ne disposant ni de cour d'entrée ni de place-parvis sont les cinq lycées suivants : les lycées de garçons de Clermont-Ferrand et du Puy-en-Velay, le lycée municipal de Cusset, le lycée technique de la rue Duguesclin du Puy-en-Velay et le lycée des Célestins de Vichy. Il s'agit pour les deux premiers d'anciens collèges jésuites établis intra-muros, pour le dernier d'un ancien hôtel de voyageurs (construit en 1925, réaffecté en lycée en 1945) et pour le lycée technique dit "de la rue Duguesclin" (né École professionnel de commerce et d'industrie en 1902-1903), il a été installé dans un tissu urbain constitué où l'on peut émettre l'hypothèse d'une réglementation qui imposait la constitution d'un front de rue continu. Pour

ces cinq, le décor sculpté en façade, voire la porte ordonnancée, compense d'une certaine façon l'absence de recul qui mettrait en scène.

Une autre variante des lycées à cour d'entrée proprement dite correspondrait aux lycées dont l'oeuvre du 1% artistique, s'affichant de manière monumentale au devant de l'établissement, créerait en quelque sorte "un effet cour d'entrée" ou cour d'honneur, sans pour autant que l'espace soit bien cerné. Dans ce cas pourraient être rangés le lycée Jean-Monnet de Saint-Etienne (1957-1961), le [lycée Henri Sainte-Claire-Deville d'Issoire](#) (1966-1967), ou encore le [lycée Desaix de Saint-Eloy-Ies-Mines](#) (1981-1983). Ou même, à l'extrême limite, le lycée Germaine-Tillon de Thiers (1976-1977) avec son imposant portail sculpté en acier inoxydable. Le sculpteur Jean Cardot, à Issoire, se proposait, avec son oeuvre *L'envol* de "développer l'imagination des élèves"<sup>76</sup>, la flamme de bronze du lycée Jean-Monnet devait rappeler aux lycéens "la primauté de l'esprit"<sup>77</sup>, non sans rappeler l'inscription choisie au lycée Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand "la pensée fait la grandeur de l'homme". Ces sortes de figures inspirantes, quant à elles, ramènent au premier décor de lycée de la région : le porche sculpté du lycée Théodore-de-Banville de Moulins (1804) sur lequel le préfet avait fait représenter les figures de Cicéron, Napoléon et Descartes. On pourrait, à partir de cet ancêtre, suivre de la même manière la descendance des lycées avec colonnes en façade, ou colonnades dites "de jardin", en avant de la façade, qui en seraient la déclinaison contemporaine<sup>78</sup>.

Les architectes étaient chargés de désigner les artistes du 1% artistique et de leur fournir des indications : un sens architectural, voire urbain, leur était ainsi, éventuellement, donné. La loi qui impose le 1% artistique date de 1951. L'année suivante, une trame d'1,75 m l'était dans la construction des établissements scolaires du second degré. Peut-être faut-il voir dans le 1% comme une compensation, comme le lieu où, paradoxalement, l'architecte demeurerait plus libre de ses choix. Il est arrivé en effet que les architectes investissent la commande du 1% artistique d'un rôle important : Michel Corbière, au Puy-en-Velay, face au lycée (Charles-et-Adrien Dupuy) composé d'une "dispersion de bâtiments, collés au sol", compte sur l'oeuvre du 1% artistique "unique, possédant un caractère d'importance permettant de l'assimiler à un monument, [aurait] le mérite de recréer une unité, un centre à la composition [...]"<sup>79</sup>.

Enfin, revenons sur ce caractère du lycée en belvédère : 31 sur 94 sont situés sur une pente, un sommet de colline ou de plateau, mais parmi eux 6 ne sont pas considérés comme des repères. Pour ces six, il suffisait, semble-t-il, qu'ils bénéficient de la qualité de l'air (l'impératif hygiéniste) mais aussi, plus inattendu, de la vue. Le panorama sur la ville en particulier, est une qualité qui semble recherchée (article de presse à l'ouverture du lycée Emile-Duclaux, en 1891, prospectus du lycée Jean-Zay de 1934, l'attestent...)<sup>80</sup>. Le lycée de filles de Montluçon est décrit en 1936 comme "admirablement situé à 233 m, d'où il bénéficie d'une vue illimitée". Pour le lycée de Brioude, le rapporteur du dossier, en 1960, regrette que "la cour soit ouverte au nord-ouest et non à l'est où se développe un vaste panorama". Les sites de "coteaux bien orientés" sont prisés, comme à Issoire, pour le lycée Murat, ou à Montbrison pour le lycée de Beauregard, tous les deux de la fin des années 1960-début des années 1970. Et si le panorama sur la ville n'est pas recherché ouvertement, on peut constater que cinq des lycées de Saint-Etienne sont situés en belvédère, le [lycée Roger-Claustres](#) de Clermont-Ferrand est un autre exemple probant : un projet de boulevard panoramique (le "boulevard des côtes") était d'ailleurs prévu juste en contre-haut de l'établissement<sup>81</sup>...

Le fil de l'intérêt de la vue donnée aux élèves pourrait être déroulé jusqu'au 5 mai 2022, date à laquelle Laurent Wauquiez, président de la région Auvergne-Rhône-Alpes, fait parvenir une lettre aux Clermontois, à l'occasion de l'ouverture du nouveau lycée Gergovie, dans laquelle il justifie son appellation : "hommage à notre fierté auvergnate dont nous pouvons d'ailleurs apercevoir le plateau depuis le lycée".

1. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons déjà livré dans un article sur le même sujet, intitulé "Les lycées dans la fabrique urbaine. Quelques cas de figure choisis en Région Auvergne-Rhône-Alpes avant inventaire (1802-1988).", déposé sur la plateforme HAL, qu'on pourra trouver via ce lien : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02750967>. Les trois chapitres de ce point d'étape étaient : le choix d'emplacement, les termes du dialogue avec la rue et balancement entre monumentalité et discrétion.

2. Nous renvoyons aux auteurs spécialistes de l'enseignement scolaire sur cette question. Par exemple : PROST, Antoine. *Regrds historiques sur l'éducation en France, XIXe-XXe siècle*. Paris : Belin, 2007.

3. Voir Atlas historique Auvergne, Bourbonnais, Velay. Notice sur l'enseignement, par Vincent Flauraud (Université de Clermont-Auvergne, à paraître, en ligne).

4. Voir Rivet, Auguste, Cubizolle-Olivier, Monique, 1892-1992. Centenaire [...], 1993..

5. En termes professionnels : nécessité de disposer d'une "famille architecturale". Il s'agit d'une notion dont l'intérêt pour l'histoire de l'architecture (et des espaces urbains) est de faire apparaître la récurrence de caractères historiques et morphologiques. Les analyses quantitatives et spatiales permettent d'établir des comparaisons entre les membres de la famille, de les classer, de mettre en lumière et tenter d'expliquer les caractères originaux des individus qui composent la famille, de la saisir enfin dans son évolution historique (voir "Principes, méthode et conduite de l'Inventaire général du patrimoine culturel, 2007, p. 46-49. [http://www2.culture.gouv.fr/culture/dp/inventaire/extranetIGPC/normes/livretPMC/livretPMC\\_2007.pdf](http://www2.culture.gouv.fr/culture/dp/inventaire/extranetIGPC/normes/livretPMC/livretPMC_2007.pdf)).

6. PMC, 2007 (2e éd.), p. 12.

7. De telles listes ont dû être établies successivement par les rectorats mais nous ne les avons pas retrouvées.

8. Trésor de la langue française informatisé (1994) : <http://www.atilf.fr/tlfi>
9. Unité urbaine 1999 : L'unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, l'ensemble de ces communes forme une agglomération multicommunale ou agglomération urbaine. Si l'unité urbaine s'étend sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée. Remarque : ces seuils, 200 mètres pour la continuité de l'habitat et 2 000 habitants pour la population, résultent de recommandations adoptées au niveau international.
10. Voir : <https://patrimoine.auvergnerhonealpes.fr/dossier/presentation-de-l-operation-villes-d-auvergne/65143d66-e576-4fdc-b067-57ff138fbd76>
11. Sources : © Open Street Map contributors
12. GAUTHIEZ, Bernard. Espace urbain. Vocabulaire et morphologie. Paris : Centre des monuments nationaux/Monum, Éditions du patrimoine, [coll. « Principes d'analyse scientifique »], 2003, p. 110.
13. Nous n'avons pas donné la liste des établissements pour chacun de nos dénombrements, sauf quand il ne s'agissait que d'un petit nombre d'"individus" mais le tableau de repérage de l'étude, en tant que pièce justificative, figure dans les Annexes de ce dossier.
14. La fiche de repérage est reproduite en annexe du présent dossier.
15. A minima cependant, le site de l'IGN "Remonter le temps" a été interrogé.
16. Sur la question des différentes réformes qui ont abouti à ce que ces différents types d'établissements finissent par devenir des lycées, nous renvoyons principalement aux auteurs spécialistes, cités précédemment.
17. Les écoles primaires supérieures sont considérées comme de potentielles concurrentes des lycées, dans les Statistiques destinées aux députés, datées de 1899.
18. D'après Antoine Prost, l'essentiel du maillage de l'enseignement secondaire, sur le territoire national, était représenté par les collèges communaux, avec des lycées qui "donnaient le ton" (la norme éducative). Sur la différence précise, au 19<sup>e</sup> siècle, entre lycée et collège communal, voir notamment la bibliographie de Solenn Huitric. D'après deux exemples tirés de notre corpus -Saint-Flour et Thiers-, ce n'est pas la dénomination "lycée" accordée à un "collège communal" qui commande une reconstruction, puisque dans les deux cas, les collèges deviennent d'abord "lycée municipal" ; mais c'est lorsqu'ils deviennent "lycée nationalisé" (1967 pour l'un, 1962 pour l'autre) que la reconstruction s'impose.
19. Les ABCPN ayant construit des lycées dans les cinq départements : Pol Abraham, Eugène Beaudouin, Henry Bernard, André-Vital Blanc, Philippe Canac, André Chatelin, Clipet, Paul Guadet, Georges Noël, François Vitale. Jean Dubuisson semblerait avoir été grand prix de Rome mais pas ABCPN.
20. Pierre Sirvin, pour le lycée de Saint-Eloy-les-Mines (63), en 1981-1983.
21. AD Puy-de-Dôme. 141 J 43. Fonds Blanc.
22. CAAC. 049 ifa 108. Fonds André Chatelin.
23. Sinon comment expliquer que dans la présentation de l'oeuvre de son père (Henry Bernard, ABCPN), le fils ne mentionne que dans une liste "Saint-Étienne : lycée", sans même en donner le nom précis, ni indiquer que deux lycées sont signés de H. Bernard. Et cela alors que les "principales réalisations" sont décrites sur 38 pages. "Henry Bernard. Architecte urbaniste. 1912-1994". Chez Gilles Bernard, Boulogne-Billancourt.
24. GUTTON, André. Conversation sur l'architecture. III, B. Paris : éd. Fréal, 1959, p. 182-183.
25. BERNARD, Henry. Les conditions d'une architecture, [Paris : imp. P. Dupont, 1968], non paginé.
26. AD Loire. 1214 W 391. Fonds des affaires communales. Cité scolaire de Montbrison. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal. 19 juin 1969.
27. Par exemple, J.-M. Dalgabio et E. Boisson, architectes-voyers de Saint-Etienne (42), pour le collège communal de garçons, en 1848-1852 (réaffectation d'un couvent, et actuellement collège).
28. C'est le cas d'Ambert, en 1963. Accessoirement, on notera que le conseil municipal de Ceyrat, en 1966, pour son collège, décide de se passer du financement de l'État, afin de ne pas se voir imposer une construction industrialisée.
29. Voir notamment l'historique du lycée de jeunes filles du Puy-en-Velay établi à l'occasion de son centenaire en 1992 : RIVET, Auguste, CUBIZOLLE-OLIVIER, Monique. "1892-1992. Centenaire. Lycée de jeunes filles. Le Puy-en-Velay". Publié par le Conseil général, avril 1993. Un exemplaire conservé aux AC de la ville, non coté.
30. Sur ce point, deux articles sont à consulter particulièrement : LE COEUR, Marc. "Les lycées dans la ville : l'exemple parisien (1802-1914)". Dans Histoire de l'éducation.90/2001, p. 131-167 [en ligne], et PROST, Antoine. "Jalons pour une histoire de la construction des lycées et collèges de 1960 à 1985". Dans CASPARD, Pierre, LUC Jean-Noël, SAVOIE, Philippe (dir). Lycées, lycéens, lycéennes, deux siècles d'histoire. Paris : Institut national de recherche pédagogique, 2005, p. 459-478 [en ligne].
31. Si on relève six lycées dont la proximité avec un hôpital est avérée, celle qui concerne le lycée Emile-Duclaux d'Aurillac (1887-1891) reste la plus frappante : 50 mètres, à peine, sépare les deux équipements. On peut également se faire la réflexion, au vu de la proximité du sanatorium Sabourin, à Clermont-Ferrand, et du lycée Ambroise-Brugière, qu'on investit les deux programmes de la même recherche hygiéniste d'air et d'ensoleillement.
32. Circulaire n°81-410 du 22 octobre 1981.
33. AD Loire. 1 J 449. Ce lycée est actuellement, en partie détruit, en partie désaffecté.
34. AD Puy-de-Dôme. T 1635.

35. Ils sont notamment cités dans les Statistiques sur l'enseignement secondaire destinées aux députés, de 1899.
36. AD Puy-de-Dôme. T 3084.
37. AC Issoire. Lycée Murat, carton 7.
38. FOUCART, Bruno, « Art et science, les projets architecturaux pour les installations scolaires et scientifiques sous le Consulat et l'Empire. Rêves et réalité », dans Napoléon et les lycées : enseignement et société en Europe au début du XIXe siècle. Actes du colloque des 15 et 16 novembre 2002, dir. Jacques-Olivier Boudon. [sans lieu] : Nouveau monde éd. Fondation Napoléon, [2004], p. 115-128.
39. L'INSEE distingue 5 types de ruralité, du rural proche des villes au rural le plus éloigné. Nous n'avons pas mené nos analyses avec autant de finesse.
40. AC Clermont-Ferrand. 1857 W 48. Lettre du directeur des impôts au préfet pour une estimation de terrain en vue d'agrandir l'établissement, alors CET.
41. Voir, en références documentaires, les ouvrages de Solenn Huitric.
42. Argument du séminaire "Histoire critique de l'architecture", organisé à l'EHESS, par P. Dubourg et J. Bazin sur l'année scolaire 2018-2019.
43. Nous empruntons à Marcel Roncayolo ce qualificatif, qui évite d'utiliser la notion de "prestige", et qui renvoie à la représentation, à l'image que la ville veut donner d'elle-même.
44. Dans un "programme d'économie générale des installations sportives de la ville", deux gymnases sont construits à proximité du lycée de Beauregard, à Montbrison, en 1970. AD Loire. 1214 W 391.
45. Voir le plan d'aménagement d'Aurillac, daté de 1922. AC 1/O/2/5.
46. Cette pratique, qui semble bien témoigner d'une volonté de structurer le territoire communal, semble hérité de la pratique datée de l'année 1860, dont l'Atlas [national] des lycées conservé aux AN, en série F17, est la démonstration.
47. En commençant par la promulgation de la loi du 16 septembre 1807 qui oblige les municipalités à se doter d'un plan d'alignement.
48. AR Auvergne. 118 WR 13. Copie d'un article paru dans Le Moniteur, 1er mars 1991.
49. Entre temps, des bâtiments ont été ajoutés à l'angle de la parcelle.
50. AC Vichy. 13 W 4.
51. P. Sirvin est l'architecte du lycée Desaix de Saint-Eloy-les-Mines (1981-1983). Il s'exprime ici au sujet d'un centre de formation construit avant 1977 en Seine-et-Marne. CAAC. 133 ifa 1030/5.
52. Architectes : Pierre Dufau, parisien, Lucien Seignol et Albert Ferraz, stéphanois.
53. LURCAT, André. "L'évolution de l'architecture scolaire depuis 50 ans", dans L'éducation nationale, mai 1950, n°5, p. 5-8..
54. Dans le programme du concours pour la construction du lycée Etienne-Mimard [alors école professionnelle de garçons], qui date de 1883, on peut lire, en p. 7 : "L'entrée principale se trouvera dans l'axe de la rue de la Santé [actuelle rue Claude-Lebois]" (AC Saint-Etienne. 9 M 33). Lorsque le lycée a été reconstruit dans les années 1930, l'axiologie a été conservée.
55. Deux caractères non redondants puisque, par exemple, le lycée Mme de Staël de Montluçon est d'une architecture monumentale mais à cause de sa situation (au sommet d'une butte) et de la végétation qui l'entoure, il n'est quasiment pas perceptible de la rue.
56. Il s'agit, dans l'ordre chronologique, du lycée Charvet de Saint-Etienne (entre 1955 et 1960), le lycée C. et A. Dupuy du Puy-en-Velay (1971-1975, restructuré), le lycée Maurice-Guyot de Montluçon (1975-1978), le lycée du Forez de Feurs (1978-1980), le lycée Desaix de Saint-Eloy-les-Mines (1981-1983), et le lycée G. Eiffel de Gannat (1981-1989).
57. Outre son spécimen sélectionné, le lycée Théodore de Banville de Moulins (reconstruit progressivement au 19e siècle à l'emplacement d'un couvent d'Ancien régime), le groupe est constitué des deux collèges jésuites de Clermont et de Roanne, devenus respectivement lycée Blaise Pascal et lycée Jean Puy, du lycée E. Mimard de St-Etienne et du "nouveau" lycée Blaise Pascal de Clermont.
58. Du lycée de garçons du Puy-en-Velay, actuellement désaffecté, au lycée Murat d'Issoire, 1969-1971 (sélectionné comme représentatif du groupe), en passant par le lycée Claude-Fauriel de Saint-Etienne (1887-1889), le lycée Hippolyte-Carnot de Roanne (1901-1903) et le lycée Marie-Curie de Clermont-Ferrand (1951-1956).
59. Lycée Marmontel de Mauriac, ex-collège jésuite (1588 ; 1607 ; 1762-1765 ; modifié et agrandi au cours du 19e siècle jusque vers les années 1925), lycée de garçons de Clermont (ex-collège jésuite construit au début du 17e siècle, avec des reprises jusqu'au début du 20e siècle, désaffecté actuellement), lycée de garçons devenu Emile-Duclaux d'Aurillac (1887-1891, sélectionné), lycée de filles de Moulins (1888-1891), lycée Jean-Zay de Thiers (1931-1933), lycée Jean-Monnet/Jean-Mermoz d'Aurillac (1949-1953 ; 1960-1962 ; restructuré). Lycée François-Rabelais de Brassac-les-Mines (1956-1958 ; 1981).
60. Lycée de Sainte-Florine (1945 ?, désaffecté), lycée Roger-Claustres de Clermont-Ferrand (1956-1959 ; 1965 ; 1972-1974 ; sélectionné comme représentatif du type), lycée Jean-Monnet de Saint-Etienne (1957-1961), lycée Mme de Staël de Montluçon (1960-1963), lycée de Rochefort-Montagne (début de la première campagne de construction en 1963 ; début de la deuxième campagne en 1989), lycée Georges-Brassens de Rive-de-Gier (1965-1967, restructuré), lycée Joseph-Constant de Murat (1967-1968), lycée René-Cassin de Rive-de-Gier (1973), lycée polyvalent de Mauriac (1976-1979, désaffecté).

61. Archives du lycée. Construction et aménagement d'un CET, 1974-2001.
62. Le lycée a été désaffecté en 2011. Dès 2016 la mairie se félicitait d'avoir vendu la quasi-totalité des bâtiments à différentes entreprises et associations (article de La Montagne du 19 janvier 2016).
63. AD Puy-de-Dôme. T 3084. Le Puy-en-Velay. Lycée de filles. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal, 30 mars 1886.
64. Cité par Marc Le Coeur.
65. AC Brassac-les-Mines. 6 W 110. Avant-projet n°3 (retenu), par Michel Bertherat et Richard Van Le, architectes DESA, 31/7/1981.
66. CUBIZOLLE-OLIVIER, Monique, RIVET, Auguste, 1993, p. 32.
67. Si l'on s'en réfère à l'usuel Principes d'analyse scientifique. Architecture. Méthode et vocabulaire (Paris : imp. nationale, 1972), la modénature, incluse dans le chapitre sur le décor d'architecture, est définie comme "un effet obtenu par le choix tant des profils que des proportions de la mouluration", qui elle-même est définie comme "l'ensemble des profils d'un corps de moulures", qui elles-mêmes correspondent aux lignes "de composition que le relief de la moulure a pour fonction d'exprimer".
68. AC Vichy. 33 W 1. Lycée de Presles (1951-1997). Il a perdu son "aspect boisé" depuis sa récente restructuration.
69. Le lycée Paul-Constans de Montluçon (à l'origine École nationale professionnelle, 1951-1956) et le lycée François-Rabelais de Brassac-les-Mines (à l'origine centre d'apprentissage, 1956-1958).
70. ABRAHAM, Pol, 1946, p. 35.
71. AC Issoire. Lycée Murat, carton 7. Notice datée du 12 décembre 1968. Les pignons ont été entièrement recouverts lors des travaux d'isolation par l'extérieur des bâtiments mais il semblerait que l'oeuvre existe encore sous l'isolation.
72. C'est l'endroit, avec ou sans bancs, où les élèves se rassemblent. Comme au lycée Geneviève-Vincent de Commentry, au lycée Camille-Claudel de Clermont-Ferrand...
73. AC Montluçon. 4 M 6/3.
74. Voir la définition de "jardin de façade" dans "Espace urbain. Vocabulaire et morphologie" (2003, p. 450) : "Jardin de devant. Dans un édifice, jardin séparant un corps de bâtiment de l'alignement. Terme voisin : jardin de façade".
75. AC Roanne. 1 M 55-1. Le plan qui porte la mention "cour d'honneur" pour ce jardin de façade est non daté, non signé, mais semble avoir été annexé à un questionnaire ministériel daté de 1899.
76. AC Issoire. Non coté. CETG, carton 3.
77. AC Saint-Etienne. 9 M 20. Article du Dauphiné libéré du 17 avril 1965.
78. Qui mènerait jusqu'au lycée de Lapalisse (1958-1960 ; 1967-1968, désaffecté), au lycée François-Mauriac d'Andrézieux-Bouthéon (1985-1990) et au lycée Marie-Laurencin de Riom (1987-1990).
79. Lycée Charles-et-Adrien-Dupuy. AN 19910237/11. Notice datée du 7 juin 1979.
80. Ajoutons le cas d'une université, et située en Normandie, mais l'architecte qui en est l'auteur a oeuvré pour deux lycées à Saint-Etienne : Henry Bernard explique pour l'université de Caen qu'il a maintenu la relation visuelle à la ville en ménageant une vue sur tous ses clochers. Voir sa biographie "Henry Bernard. Architecte-urbaniste. 1912-1994", chez Gilles Bernard, Boulogne-Billancourt, p. 12. par son fils
81. AC Clermont-Ferrand. 896 W 1. Il s'agit d'une modification du PUD (plan d'urbanisme directeur) datée de 1971. Mais ce boulevard panoramique n'a pas été réalisé. Le tracé en contre-bas du lycée lui a été préféré.

## Références documentaires

### Documents d'archive

- **1892-1992. Centenaire. Lycée de jeunes filles. Le Puy-en-Velay, par Auguste Rivet et Monique Cubizolle-Olivier. Conseil général (Centre culturel départemental), avril 1993.**  
CUBIZOLLE-OLIVIER, Monique, RIVET, Auguste. **1892-1992. Centenaire. Lycée de jeunes filles. Le Puy-en-Velay. Quelques aspects de l'histoire du Lycée de Jeunes Filles du Puy-en-Velay.** Conseil général (Centre culturel départemental), avril 1993.  
AC Le Puy-en-Velay : Non coté
- **Histoire du LP Val d'Allier de 1956 à 2009, par la classe de Bac pro secrétariat, 2009.**  
A Lycée professionnel Val d'Allier (Varennes-sur-Allier). "Histoire du LP Val d'Allier. De 1956 à 2009".  
Dossier réalisé par la classe du baccalauréat professionnel option "secrétariat", promotion 2009, 38 pages.  
A Lycée professionnel Val d'Allier

### Bibliographie

- **Architecture scolaire et aménagement de l'espace, La documentation française, (Notes et documents), 1974.**

**Architecture scolaire et aménagement de l'espace.** [Paris] : La documentation française, (coll. "Notes et études documentaires, n°4), 1974.

Notamment : contribution de Guy LE MEUR "Les constructions scolaires du second degré et le recours à l'industrialisation", de Jean BALLADUR "De l'architecture de contrainte à l'espace de vie".

- **Architectures et lycées en Ile-de-France, par le service communication de la Région, 1988.**  
**Architectures et lycées en Ile-de-France,** par le service communication de la Région, 1988.  
La double-page sur "Le lycée dans la ville" est un condensé illustré particulièrement efficace.  
p. 60-61
- **Beauregard. Histoire d'un quartier, oct. 2012**  
CABUT, Lucile, GARLEFF, Jörn, « *Beauregard. Histoire d'un quartier* », dans **Vivre à Montbrison et Moingt**, n°18, octobre 2012, cahier spécial ; cat. exp. **1963-2013 : un demi-siècle d'habitat à Beauregard**, mairie de Montbrison, 2012  
AC Montbrison : 317 W 6
- **DENIS Paul. Le lycée et la ville, TPFE, ENSA Grenoble, 1993.**  
DENIS, Paul. **Le lycée et la ville.** ENSA de Grenoble, TPFE, 1993.  
Ecole nationale supérieure d'architecture de Grenoble : EA 12/93/1074
- **Enquêtes sur l'enseignement secondaire, Chambre des députés, 1899.**  
**Enquêtes sur l'enseignement secondaire. III. Statistiques et rapports des recteurs et inspecteurs d'Académie [...]. IV. Réponses aux questionnaires [...]. V. Avis des chambres de commerce et des conseils généraux.** France : Chambre des députés, Motteroz, 1899.
- **FLAURAUD Vincent. Notice "enseignement", dans Atlas historique Auvergne, Bourbonnais, Velay. À paraître.**  
FLAURAUD Vincent. Notice "enseignement", dans *Atlas historique Auvergne, Bourbonnais, Velay* [en ligne : <https://atlas-historique-auvergne.msh.uca.fr>]. À paraître.
- **GUTTON, André. Conversation sur l'architecture. III.B, 1959.**  
GUTTON, André. **Conversation sur l'architecture.** III B. Paris : édition V. Fréal, 1959.  
[postface de l'auteur datée de 1952-1958]  
Ecole nationale supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand : CF 725
- **HUITRIC Solenn. Transformer les collèges communaux en lycées. La coproduction d'une action publique (1830-1880). Université de Lyon : 2016**  
HUITRIC Solenn. **Transformer les collèges communaux en lycées. La coproduction d'une action publique (1830-1880).** Thèse de doctorat de 3e cycle, Université de Lyon : 2016, 2 vol. [en ligne]. Accès internet : URL <<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01446974>>
- **HUITRIC, Solenn. "Installer un lycée dans sa ville (1830-1880). Politique scolaire et réseau urbain", 2016.**  
HUITRIC, Solenn. "Installer un lycée dans sa ville (1830-1880). Politique scolaire et réseau urbain", dans **Histoire urbaine**, n°45, avril 2016.  
p. 87-106
- **HUITRIC, Solenn. La cour de récréation des lycées du XIXe siècle, 2016.**  
HUITRIC, Solenn. "La cour de récréation des lycées du XIXe siècle : entre vitrine d'établissements d'excellence et contraintes urbaines", dans BARRERA, Caroline, dir. **La cour de récréation.** Portet-sur-Garonne : éditions Midi-Pyrénéennes, 2016. Accès internet : URL <<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01481389>>2016.  
p. 16-23

- **LURÇAT, André. L'évolution de l'architecture scolaire depuis 50 ans, 1950.**  
LURÇAT, André. "L'évolution de l'architecture scolaire depuis 50 ans", dans **L'éducation nationale**, n° 5 (n° spécial Architecture, mobilier et décoration scolaires), mai 1950, p. 5-8.  
L'exemplaire en ligne porte la cote manuscrite "Fol. F529".  
p.5-8  
BnF : en ligne (Gallica)
- **MAIROT, Philippe. Les lycées comtois, un patrimoine, 2014.**  
MAIROT, Philippe. **Les lycées comtois, un patrimoine.** [Besançon : Région Franche-Comté, DCJSVA, 2014]  
Ce type de document favorise efficacement la comparaison des situations entre régions.  
Région Auvergne-Rhône-Alpes, SRI, site de Clermont : Bureau BRM
- **QUESADA, Thierry. "Choumouroux. 50 ans d'enseignement agricole." [Histoire du LEPA George Sand d'Yssingeaux] IPNS : document réservé à un usage interne. 2013 (1ère éd. 1999).**  
QUESADA, Thierry. "Choumouroux. 50 ans d'enseignement agricole." [Histoire du LEPA George Sand d'Yssingeaux] IPNS : document réservé à un usage interne. 2013 (1ère éd. 1999).  
A Lycée agricole d'Yssingeaux
- **RENAUD-MORAND Bénédicte. "Les lycées dans la fabrique urbaine. Quelques cas de figure choisis en Région Auvergne-Rhône-Alpes avant inventaire (1802-1988)", dans Les Carnets de l'Inventaire,**  
RENAUD-MORAND Bénédicte. "Les lycées dans la fabrique urbaine. Quelques cas de figure choisis en Région Auvergne-Rhône-Alpes avant inventaire (1802-1988)", dans **Les carnets de l'Inventaire : études sur le patrimoine – Région Auvergne-Rhône-Alpes** [en ligne], 05 juin 2020. [Consulté le 06 juin 2020]  
URL : <https://inventaire-rra.hypotheses.org/6754>  
Il s'agit de l'introduction de l'article portant le même titre, en accès libre sur la plateforme HAL.
- **RENAUD-MORAND Bénédicte. "Les lycées dans la fabrique urbaine. Quelques cas de figure choisis en Région Auvergne-Rhône-Alpes avant inventaire (1802-1988)"**  
RENAUD-MORAND Bénédicte. "Les lycées dans la fabrique urbaine. Quelques cas de figure choisis en Région Auvergne-Rhône-Alpes avant inventaire (1802-1988)", dans **Archive ouverte HAL** [[https://hal.science/hal\\_02750967](https://hal.science/hal_02750967)]
- **Si Banville m'était conté..., catalogue d'exposition, 2020.**  
[Exposition. Moulins, lycée Théodore de Banville, 2018]. **Si Banville m'était conté...** Réd. Emilie Mailhot, Lionel Roy. Éd. par "la MDL du lycée Banville de Moulins", [imprimé en février] 2020.  
Reproduction de plans (1770, période révolutionnaire, 1862-1868, 1883, de clichés des années 1920, 1950, 1990..., de vues aériennes (1987, 2009).  
Région Auvergne-Rhône-Alpes, SRI, site de Clermont : 03.290
- **TAMENE Mahdi. "Prête-moi ta plume à Montluçon". 50 ans. LEM Madame de Staël, Montluçon : 2013.**  
TAMENE Mahdi. "Prête-moi ta plume à Montluçon". 50 ans. LEM Madame de Staël, Montluçon : 2013.  
A Région Auvergne-Rhône-Alpes site de Clermont-Ferrand : non coté

## Liens web

- Les lycées dans la fabrique urbaine. Quelques cas de figure choisis en Région Auvergne-Rhône-Alpes avant inventaire (1802-1988). Introduction. : <https://inventaire-rra.hypotheses.org/6754>
- Les lycées dans la fabrique urbaine. Quelques cas de figure choisis en Région Auvergne-Rhône-Alpes avant inventaire (1802-1988). : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02750967>
- Atlas historique Auvergne, Bourbonnais, Velay. Notice sur l'enseignement, par Vincent Flauraud (à paraître). : <https://atlas-historique-auvergne.msh.uca.fr>

## Annexe 1

### Fiche de repérage

#### FICHE REPÉRAGE LYCÉE\_V.10 : *Le point de vue d'un usager : le piéton*

DATE : N° : VILLE :  
ADRESSE : CADASTRE et x/y :  
NOM/statut : Appell\_origine :

##### L'édifice

DATATION (s) : -établie par source (archives/biblio/siteweblycée/tabIDEL) / date portée :  
-approximative (de visu ou info orale) :

NOM D'ARCHITECTE : oui/n

Etablissement multifonctionnel : oui/n/np/ ? -si oui, GRETA/collège/CFA (intégré cité/...)

Internat : oui/n/ ? logmt fcns : oui/n/ ? gymnase : oui/n/ ? (si oui : mutualisé : o/n) ateliers : oui/n/ ?

FORMÉ d'un groupe de bât. disjts : oui/n/np/ ? **PLAN\_1 (actu)/PLAN\_2 (origine) :** - PLAN : à cour centrale/  
en grille/en barre/en peigne/en U/en L/rayonnant/orthogonal/éclaté/linéaire/np (autre)/ ?

Identification(s) rapide(s) : composition centripète/centrifuge/campagne (à l'origine)/limite territoire artificialisé/lycée-  
anc parc/campus/sur pente (dominant ou enfoui)/industrialisé /rempart /discret/barre(s)/à bossages rustiques/rhabillé/  
autre/np

-occupant un édifice réaffecté : oui/n/ ?/np -oui, mais déjà un édifice d'enseignement/n/np

-construit ex-nihilo pr ê 1 édif d'enseignmt (entre 1802 et 1988) : oui/n/?/np

-actuellement réaffecté (collège, école, autre) : oui/n/np

-agrandi : oui/n/np/ ? -transformé : oui/n/np/ ? -jusqu'à modif lecture dep espace public : oui/n/np/ ?

-décor (élt contribuant à effet d'ensemble) : oui/n/np -si oui, lequel :

-message républicain affiché : oui/n/?/np -Nom ou acronyme affiché : oui/n/np/ ?

-autre inscription (que message répu ou nom) : oui/n -si oui=

-L'ENTRÉE ppale (élèves et/ou adm) : d'origine/déplacée/ ?/np

##### Lycée et structure urbaine

-tissu lâche : oui/n -si oui : en lisière (de ville) : oui/n/np

-participant à une opération d'aménagement urbain : oui/n/ ?/np

- si oui : type d'opération : création\_voirie / requalification\_quartier / ZAC / ZUP / parc\_technologique/autre/ ?

- Participant d'une extension urbaine : oui/n/np/?

- si oui : extension naturelle / extension concertée/ ?

-parcelle antérieurement bâtie : oui/n/np/ ? -si oui, nature du bâti: -si n : np

-groupement organisé d'édifices publics ? oui/n/np oui mais [= édif enseignmt ou sportif]

-Edifices ou équipements à proximité : hôtel de ville / gare / édif enseignement /équipement culturel/ gymnase,  
équipement sportif [mutualisé]/ édifices à caractère administratif / gendarmerie, caserne/espace vert/usine/autre

-évolution perceptible de l'environnement (= la lecture est différente de celle qu'on a pu en avoir à l'origine) : oui/n/ ?/  
np

##### Relation à la voirie.

ENTRÉE [la + significative = la plus lisible] : -en relation avec un axe important : oui/n/np/ ?

Positionnement entrée : en bordure/ en retrait/ reliée par une voie d'accès/autre

-lycée isolé de son environnement urbain : oui/n/np - si oui : par nature : oui/n/np

-implantation libre sur la parcelle : oui/n/np -à l'alignement : oui/n/np -avec recul d'alignement : oui/n/np

-implantation mixte : oui/n/np -si espace libre antérieur : jardin de façade/cour d'entrée/autre/np

-clôture : oui/n/np - si oui : aveugle/transparents/partiellement [sur la longueur]/np

-clôture dessinée : oui/n/partiellement

-clôture végétale : oui/n/partiellement /venant doubler une clôture

· Site : pente : oui/n/np

##### Lycée et paysage urbain

-visible de l'espace public : oui/n/np -intérieur visible : oui/n/np -espaces/bâtiments

de service visibles : oui/n/np

-édifice-repère à l'échelle de la rue : oui/n/np

-édifice-repère à l'échelle du paysage : oui/n/np



























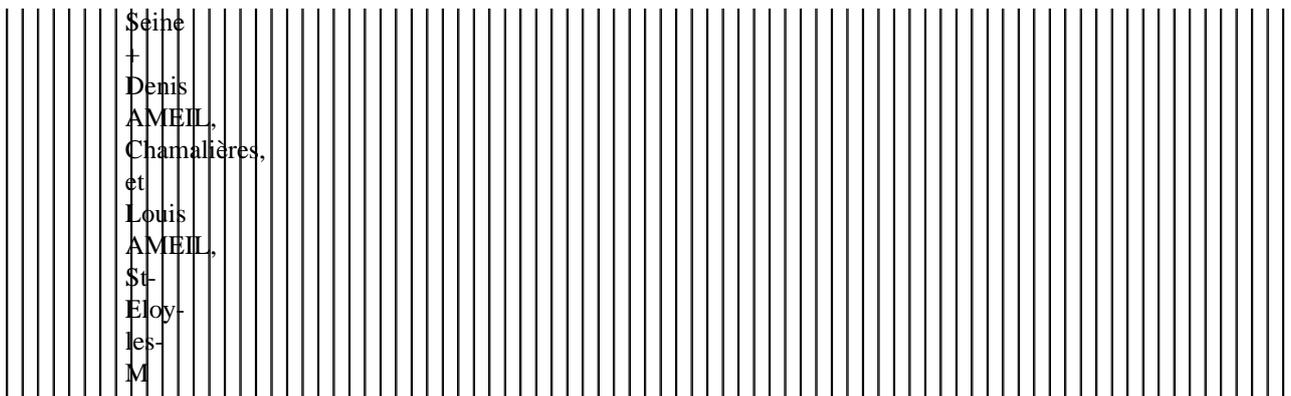




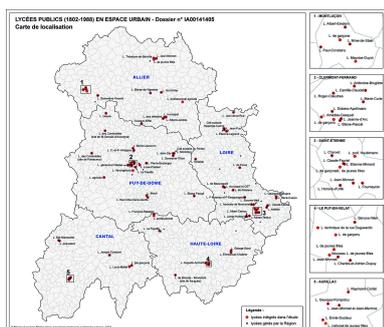




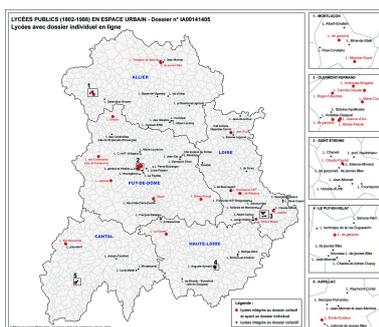




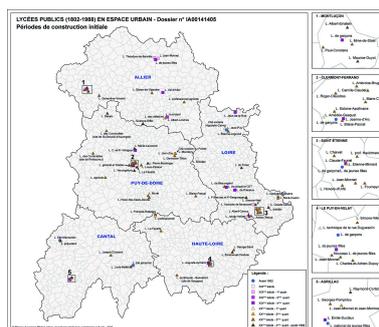
## Illustrations



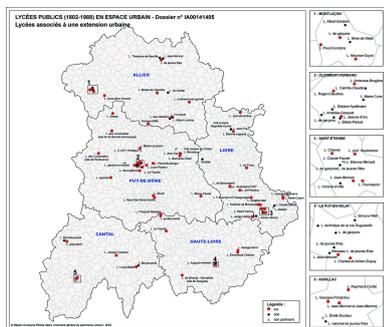
94 lycées en espace urbain.  
Carte de localisation.  
Dess. Guylaine Beuparland-Dupuy  
IVR84\_2023000001NUDA



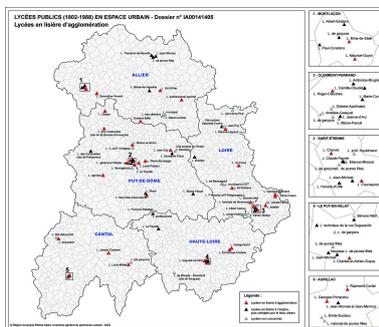
94 lycées en espace urbain. Lycées  
avec dossier individuel en ligne.  
Dess. Guylaine Beuparland-Dupuy  
IVR84\_2023000002NUDA



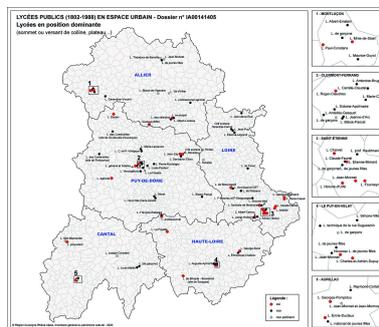
94 lycées en espace urbain. Par  
période de construction initiale.  
Dess. Guylaine Beuparland-Dupuy  
IVR84\_2023000003NUDA



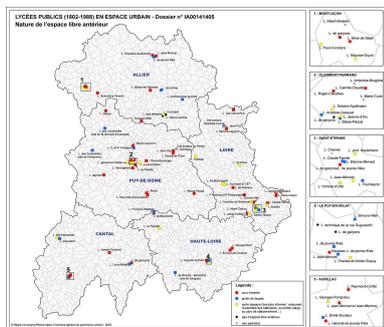
94 lycées en espace urbain. Lycées  
associés à une extension urbaine.  
Dess. Guylaine Beuparland-Dupuy  
IVR84\_2023000006NUDA



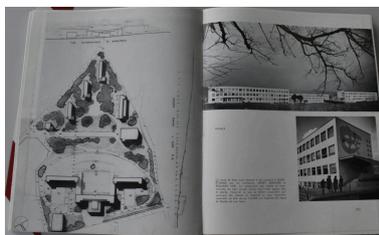
94 lycées en espace urbain.  
Lycées en lisière d'agglomération.  
Dess. Guylaine Beuparland-Dupuy  
IVR84\_2023000007NUDA



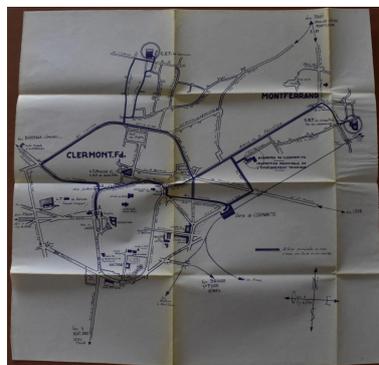
94 lycées en espace urbain.  
Lycées en position dominante.  
Dess. Guylaine Beuparland-Dupuy  
IVR84\_2023000005NUDA



94 lycées en espace urbain.  
Nature de l'espace libre antérieur.  
Dess. Guylaine Beuparland-Dupuy  
IVR84\_2023000004NUDA



Un lycée construit à Saint-Etienne  
érigé en modèle. Le lycée de filles,  
actuel lycée Honoré-d'Urf, par  
Henry Bernard et Edouard Hur,  
1957-1962. Double-page de l'ouvrage  
d'André Gutton. "Conversation  
sur l'architecture", 1959.



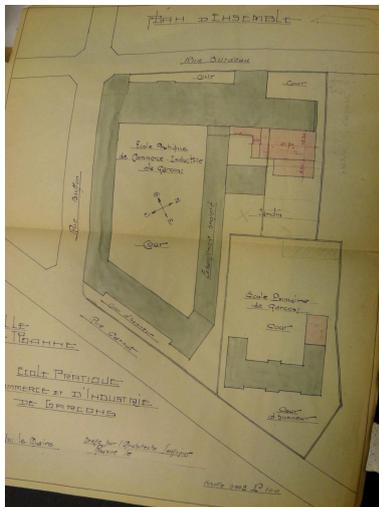
Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).  
Plan général de la ville intégré  
au dossier de construction du

Repro. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR84\_20234200194NUCA

centre d'apprentissage féminin  
de Montferrand, devenu lycée  
Marie-Curie, avec indications  
des principaux repères, comme  
autant d'arguments pour le choix  
d'implantation de l'établissement.  
Phot. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR84\_20236300218NUCA

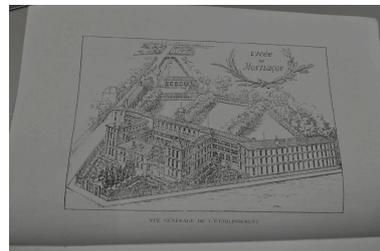


Issoire (Puy-de-Dôme). Plan de situation pour le lycée Murat, avec indications de son emplacement : en face d'un stade, à la suite d'une école, sur un boulevard en devenir (d'accès à la RN), 1968 (AC Issoire. Non coté. Lycée Murat, carton 7).  
Repro. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR84\_20236300219NUCA

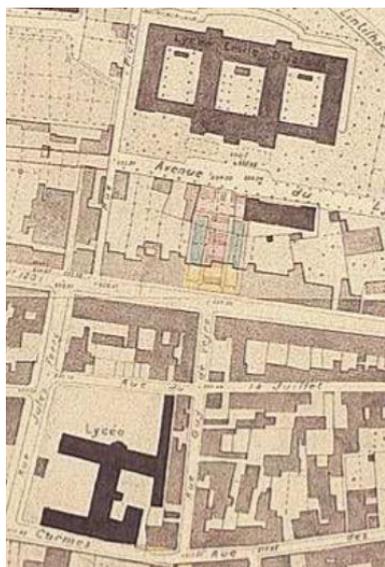


Roanne (Loire). Plan de l'école pratique de commerce et d'industrie, devenue lycée Hippolyte-Carnot, par Francisque Poutignat (1903-1905). Sur ce plan de situation, le simple jardin de façade est qualifié de cour d'honneur (AC Roanne. 1 M 55-1).

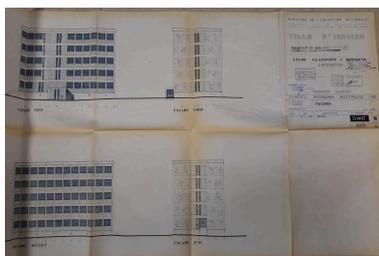
Phot. Bénédicte Renaud-Morand, Autr. auteur inconnu  
IVR84\_20234200198NUCA



Axonométrie du lycée de garçons de Montluçon, intégrée dans un prospectus daté de 1904. Cour d'entrée sur la bissectrice de l'angle formé par deux rues du carrefour (AC Montluçon. 1 R 6-5).  
Repro. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR84\_20230300032NUCA



Aurillac (Cantal). Extrait du plan exécuté en application de la loi Cornudet (1919), 1922. Le lycée de garçons est en haut du cliché, le lycée de filles en bas. Au centre du cliché, en rose, jaune et bleu figure un projet d'escalier monumental



Issoire (Puy-de-Dôme). Lycée Murat. Élévations du bâtiment des logements de fonction, 1er février 1970 (modification du 15 mars 1970), par E. Beaudouin et P. Fournier (AC Issoire. Carton "lycée Murat", non coté). Le décor des pignons, attribué au titre du 1% artistique, doit, suivant la commande des architectes, être visible depuis le boulevard et, tout en restant dans le caractère de bâtiments industrialisés, il doit refléter et donc s'intégrer au "caractère rude" du climat et du paysage.

Repro. Bénédicte Renaud-Morand, Autr. Eugène Beaudouin, Autr. P. Fournier



Un lycée en espace urbain (le lycée Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand, situé avenue Carnot). Prototype du lycée construit à partir de la trame élémentaire de 1,75 m (Circulaire, 1er septembre 1952).

Phot. Christian Parisey  
IVR84\_20196300022NUCA

(non réalisé) qui aurait mis en scène l'entrée du lycée tout en le reliant plus significativement à l'avenue menant à la gare.

Repro. Atelier photographique des Archives départementales du Cantal, Phot. Maurice Fournier  
IVR84\_20231500022NUCA



Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). École primaire supérieure de garçons et école pratique de commerce et d'industrie, devenues lycée Amédée-Gasquet, par E. Pincot, 1921-1923.

Le gymnase, à cette date, est une partie constituante du programme (il a été dit qu'il remplaçait la chapelle dans le programme). L'aménagement de plateaux sportifs et gymnases, mangeurs d'espaces, favorise les implantations en lisière de ville, mais ce lycée est considéré en 1987 comme "de centre-ville" : il a été déplacé en "porte de ville", à l'entrée d'un Parc technologique (actuel lycée La Fayette).

Phot. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR84\_20236300220NUCA

IVR84\_20236300216NUCA



Montluçon (Allier). 4 rue des Bernardines. Lycée de garçons, actuel collège Jules-Ferry, par Charles Le Coeur, 1881-1883. Entrée de l'établissement dans l'angle d'un carrefour, visible depuis l'avenue de la Gare, avec cour d'honneur. Phot. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR83\_20090301339NUCA



Montluçon (Allier). Vue du lycée Maurice-Guyot depuis la rue. Ce lycée est représentatif du lycée situé en lisière de ville, discret, et dont l'implantation des bâtiments est centripète sur le fonds. Phot. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR84\_20230300004NUCA



Aurillac (Cantal). 16 avenue Henri-Mondor. Lycée de garçons, actuel lycée Emile-Duclaux, par J.J. Gustave Lisch (1887-1891). Lycée monumental, en position dominante, lié à la création d'une rue et dont la tendance d'implantation sur la parcelle est centrifuge. Phot. Bénédicte Renaud-Morand IVR84\_20231500021NUCA



Charlieu (Loire). Axiation, depuis une rue du centre-ville, sur le pignon de l'école supérieure et professionnelle, actuellement lycée, située au-delà d'un carrefour, en lisière de ville à l'origine. Phot. Bénédicte Renaud-Morand IVR84\_20234200197NUCA



Firminy (Loire). Lycée Jacob-Holtzer. Une cour d'entrée du quatrième quart du 19e siècle. Phot. Bénédicte Renaud-Morand IVR84\_20234200199NUCA



Montluçon (Allier). Lycée Albert-Einstein. Une cour d'entrée du 4e quart du 20e siècle. Phot. Bénédicte Renaud-Morand IVR84\_20230300033NUCA



Lycée C.-et P.-Virlogeux, Riom (Puy-de-Dôme). Place-parvis hérité de la caserne, avec "entrée d'honneur" (terme utilisé par F. Vitale, l'architecte) à colonnes sur la bissectrice de l'angle de deux rues d'un carrefour. Phot. Bénédicte Renaud-Morand IVR84\_20236300049NUCA



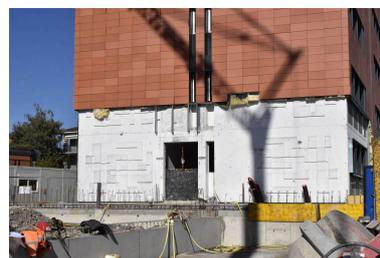
Lycée Desaix à Saint-Eloy-les-Mines (Puy-de-Dôme). L'oeuvre du 1% artistique contribue à créer un effet de cour d'entrée. Phot. Christian Parisey IVR84\_20226301621NUC4A



Thiers (Puy-de-Dôme). Lycée Germaine-Tillion. L'oeuvre du 1% artistique consiste en une porte et une clôture sculptées : elles contribuent à donner un effet de "cour d'entrée", voire de cour d'honneur au lycée. Phot. Bénédicte Renaud-Morand IVR83\_20236300260NUCA



Carte postale non datée du lycée de Presles, actuel lycée Albert-Londres de Vichy-Cusset (Allier), par André Chatelin (1961-1965). Pour l'architecte l'essentage en bois des murs en béton est destiné à donner "un aspect plus humain que les constructions utilitaires de la région parisienne" à l'établissement (AC Cusset. Carte postale, non



Issoire (Puy-de-Dôme). Lycée Murat. Fragment d'un décor d'un pignon (1% artistique), devenu invisible depuis qu'il a été enveloppé d'un revêtement isolant. Phot. Bénédicte Renaud-Morand IVR84\_20236300217NUCA

cotée). Le lycée ne présente plus ces façades, ayant été restructuré.

Repro. Véronique Boissadie-Villemaire

IVR84\_20230300016NUCA



Lycée technique "de la rue Duguesclin" au Puy-en-Velay. Lycée sans cour d'entrée ni place-parvis mais présentant un décor en façade.

Phot. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR84\_20234300002NUCA



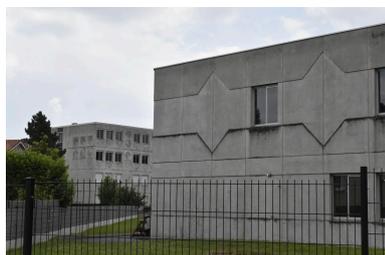
Lycée des célestins de Vichy, actuellement réaffecté en collège.

Sans cour d'entrée ni place-parvis mais avec un décor sculpté (et un portique d'entrée).

Phot. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR84\_20230300031NUCA



Le Puy-en-Velay (Haute-Loire). Collège jésuite, puis lycée de garçons, actuellement collège. La façade du "lycée impérial" (inscription gravée dans l'entablement) est alignée sur la rue.  
Phot. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR84\_20234300003NUCA



Montbrison (Loire). Lycée de Beauregard. 1970-1972 (etc), par Albert Ferraz et Lucien Seignol. Le bâtiment d'atelier du premier plan (1980) est de Mario Ferraz (AD 42. 1535 W 13). Quoique construit en béton pour ses deux premières campagnes de construction, des effets de modénature ses répondent.

Phot. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR84\_20234200196NUCA



Montluçon (Allier). Lycée Maurice-Guyot. Détail de l'angle du bâtiment des logements de fonction.

Phot. Bénédicte Renaud-Morand  
IVR84\_20230300009NUCA



Issoire (Puy-de-Dôme). La sculpture de Jean Cardot (commandée au titre du 1 % artistique), "L'envol", est une figure abstraite inspirante destinée "à développer l'imagination des élèves".

Phot. Catherine Guégan  
IVR84\_20236300074NUCA



Moulins (Allier). Lycée de garçons, puis lycée Théodore-de-Banville. Porche pour lequel le préfet avait commandé des représentations de Cicéron, Descartes et Napoléon (il en reste deux médaillons sculptés).

Phot. Christian Parisey

IVR84\_20200300064NUC4A



Riom (Puy-de-Dôme). Lycée Marie-Laurencin. La colonnade de jardin présente à l'entrée (ici, à droite de la photo) est une figure de style de la fin des années 1980 qui contribue à donner de la monumentalité à l'édifice. On la retrouve à

Andrezieux-Bouthéon, par exemple.

Phot. Bénédicte Renaud-Morand

IVR83\_20236300261NUCA



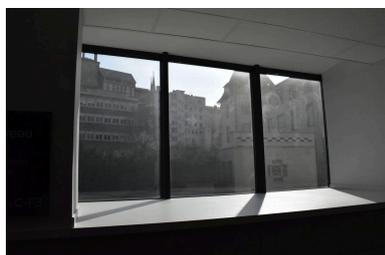
Le Puy-en-Velay (Haute-Loire). École pratique de commerce et d'industrie, puis lycée technique de la rue Duguesclin, actuellement désaffecté (établissement culturel), par Achille Proy (1902-1903).

Relation visuelle depuis une salle de classe vers une des églises emblématiques du Puy-en-Velay

(chapelle Saint-Michel-d'Aiguilhe).

Phot. Bénédicte Renaud-Morand

IVR84\_20234300001NUCA



Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

École professionnelle de filles (1889-1927), devenue lycée Sidoine-Apollinaire (G. Noël, 1967-1971), restructuré. Une relation visuelle est établie avec le centre de la ville : les tours de la cathédrale.

Phot. Bénédicte Renaud-Morand

IVR84\_20236300222NUCA



Brioude (Haute-Loire). Lycée La Fayette. Relation visuelle entre l'intérieur d'une salle de classe et le centre de la ville (clocher de l'abbatiale Saint-Julien).

Phot. Christian Parisey

IVR84\_20214300022NUC4A

## Dossiers liés

### Dossier(s) de synthèse :

Présentation de l'aire d'étude des lycées publics de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (IA00141303)

### Édifices repérés et/ou étudiés :

Centre d'apprentissage masculin, puis collège d'enseignement technique Charcot, actuellement lycée professionnel Roger-Claustres (IA63002750) Auvergne, Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, 127 rue du Docteur-Hospital

Collège d'enseignement technique, puis lycée d'enseignement professionnel de Nerdre, puis lycée professionnel

Maurice-Guyot, actuellement immeuble à logements, boutiques, ateliers et école (IA03000602) Auvergne, Allier, Montluçon, 2-8 rue Ernest-Montusès

Lycée classique et moderne, actuellement lycée général et technologique Murat (IA63002749) Auvergne, Puy-de-Dôme, Issoire, 27 boulevard Pasteur

Lycée de garçons, actuellement lycée général Théodore de Banville (IA03000589) Auvergne, Allier, Moulins, 12 rue Vincent-d'Indy

Lycée de garçons, actuellement lycée mixte d'enseignement général Emile-Duclaux (IA15000477) Auvergne, Cantal, Aurillac, 16 Avenue Henri-Mondor

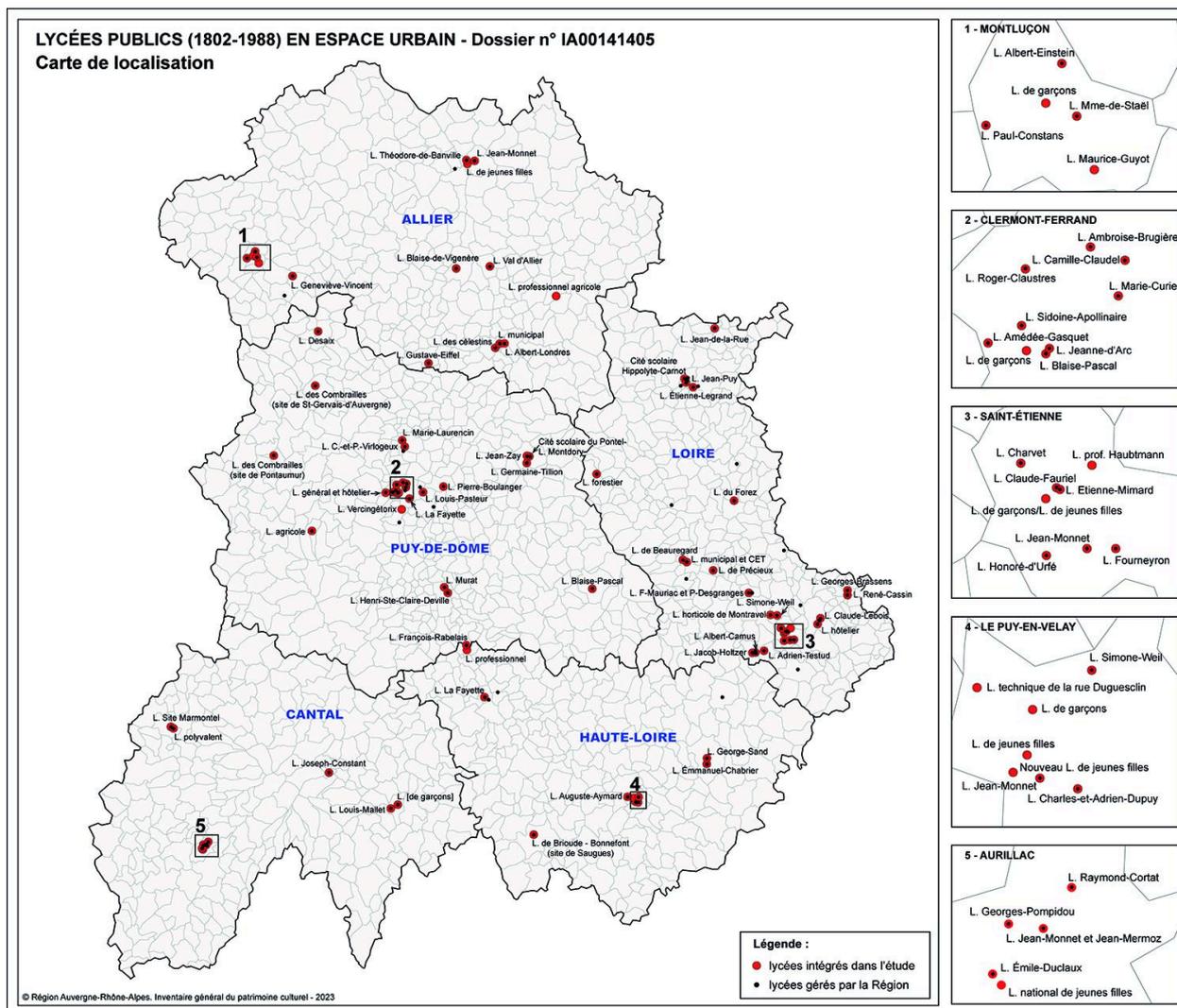
Lycée de jeunes filles, dit lycée Jeanne-d'Arc (IA63002720) Auvergne, Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, 40 avenue de Grande-Bretagne

Lycée moderne et classique de jeunes filles avec centre d'enseignement technique, actuellement lycée général et technologique Simone-Weil (IA43000699) Auvergne, Haute-Loire, Le Puy-en-Velay, , 22 boulevard Maréchal-Joffre

Lycée polyvalent Charles-et-Adrien-Dupuy et centre d'enseignement technique (IA43000698) Auvergne, Haute-Loire, Le Puy-en-Velay, Roche-Arnaud (la) , 2-4 avenue du Docteur-Durand

Auteur(s) du dossier : Bénédicte Renaud-Morand

Copyright(s) : © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

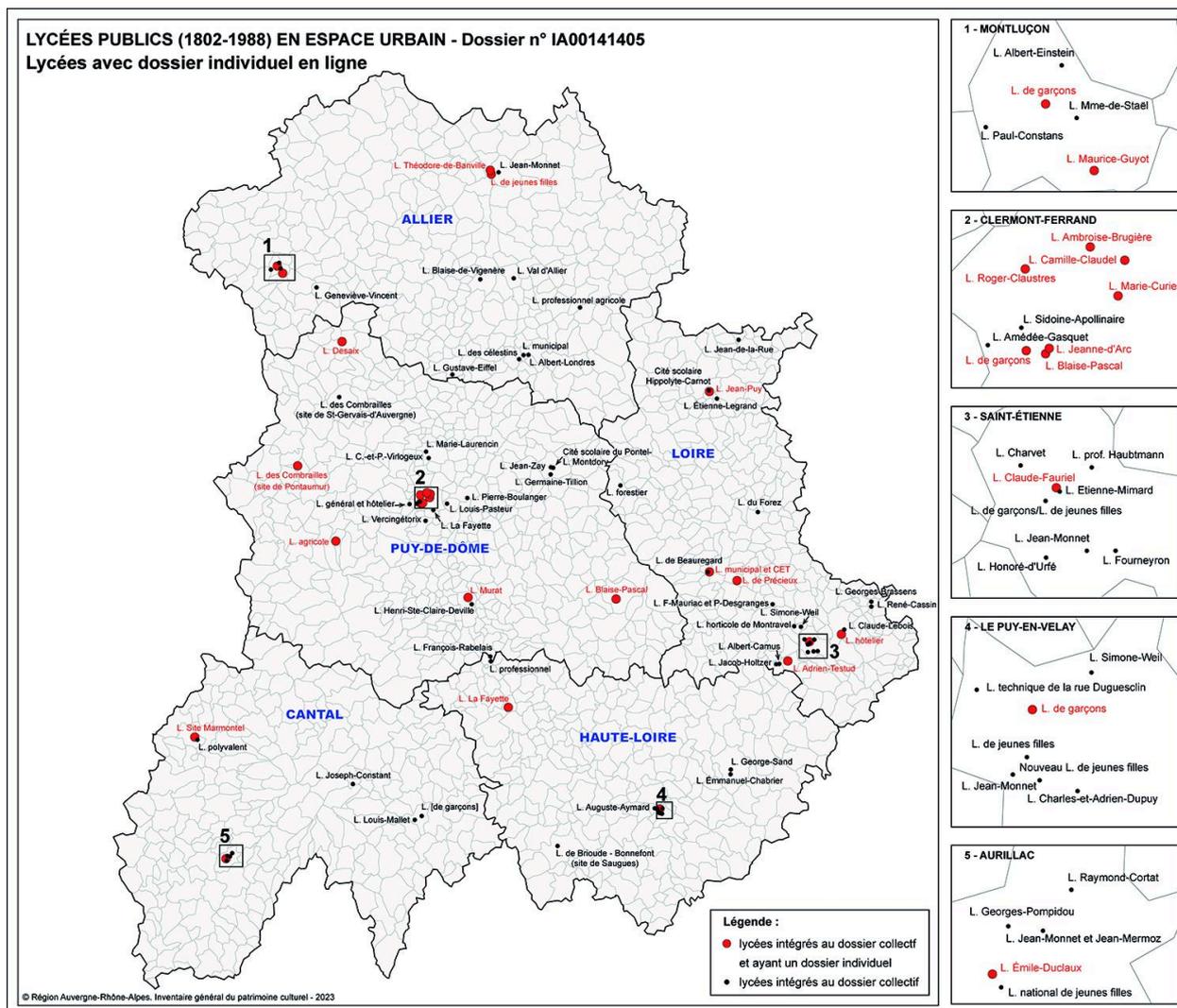


94 lycées en espace urbain. Carte de localisation.

IVR84\_2023000001NUDA

Auteur de l'illustration : Guylaine Beauparland-Dupuy

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation

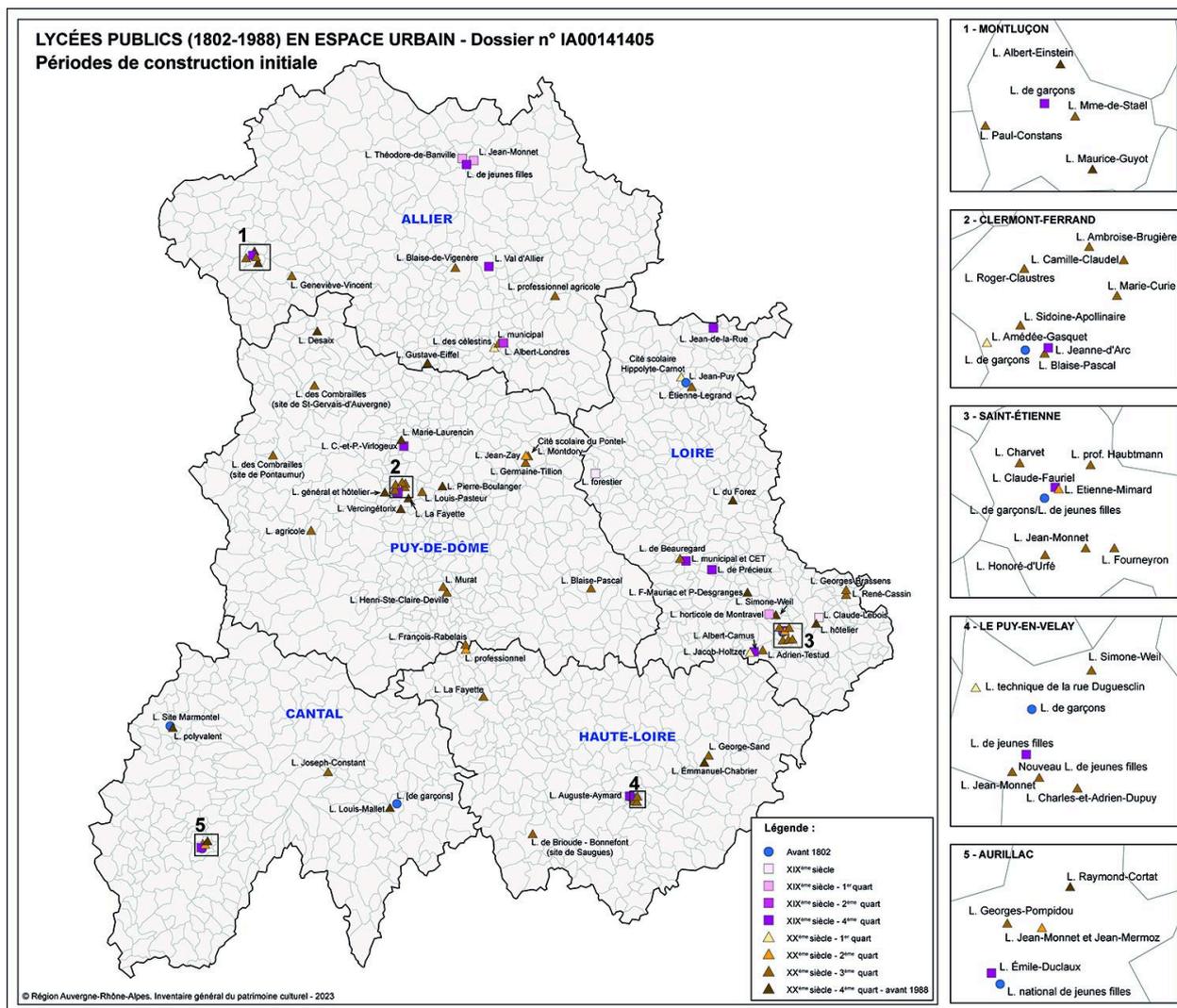


94 lycées en espace urbain. Lycées avec dossier individuel en ligne.

IVR84\_2023000002NUDA

Auteur de l'illustration : Guylaine Beauparland-Dupuy

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation

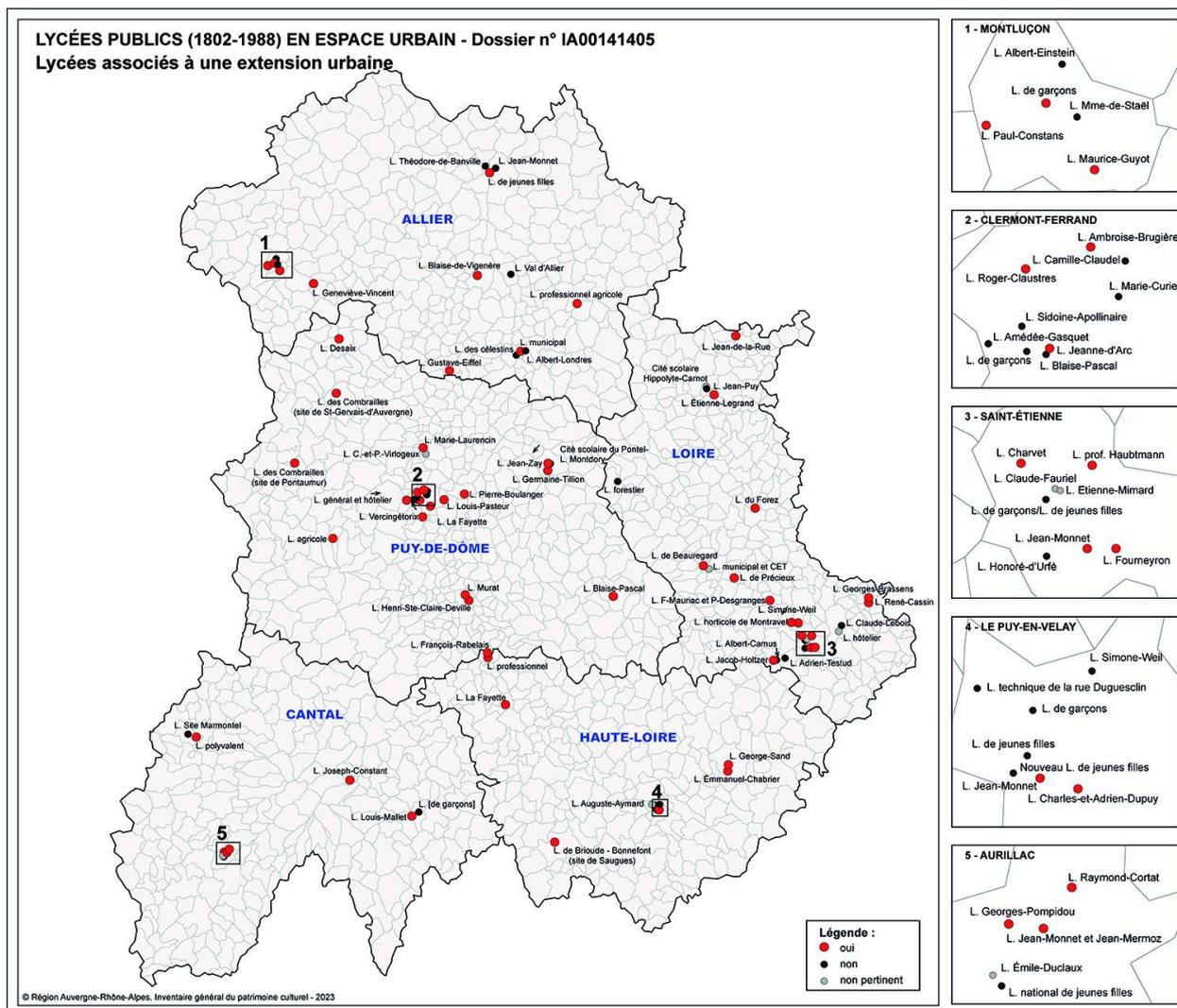


94 lycées en espace urbain. Par période de construction initiale.

IVR84\_2023000003NUDA

Auteur de l'illustration : Guylaine Beauparland-Dupuy

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation

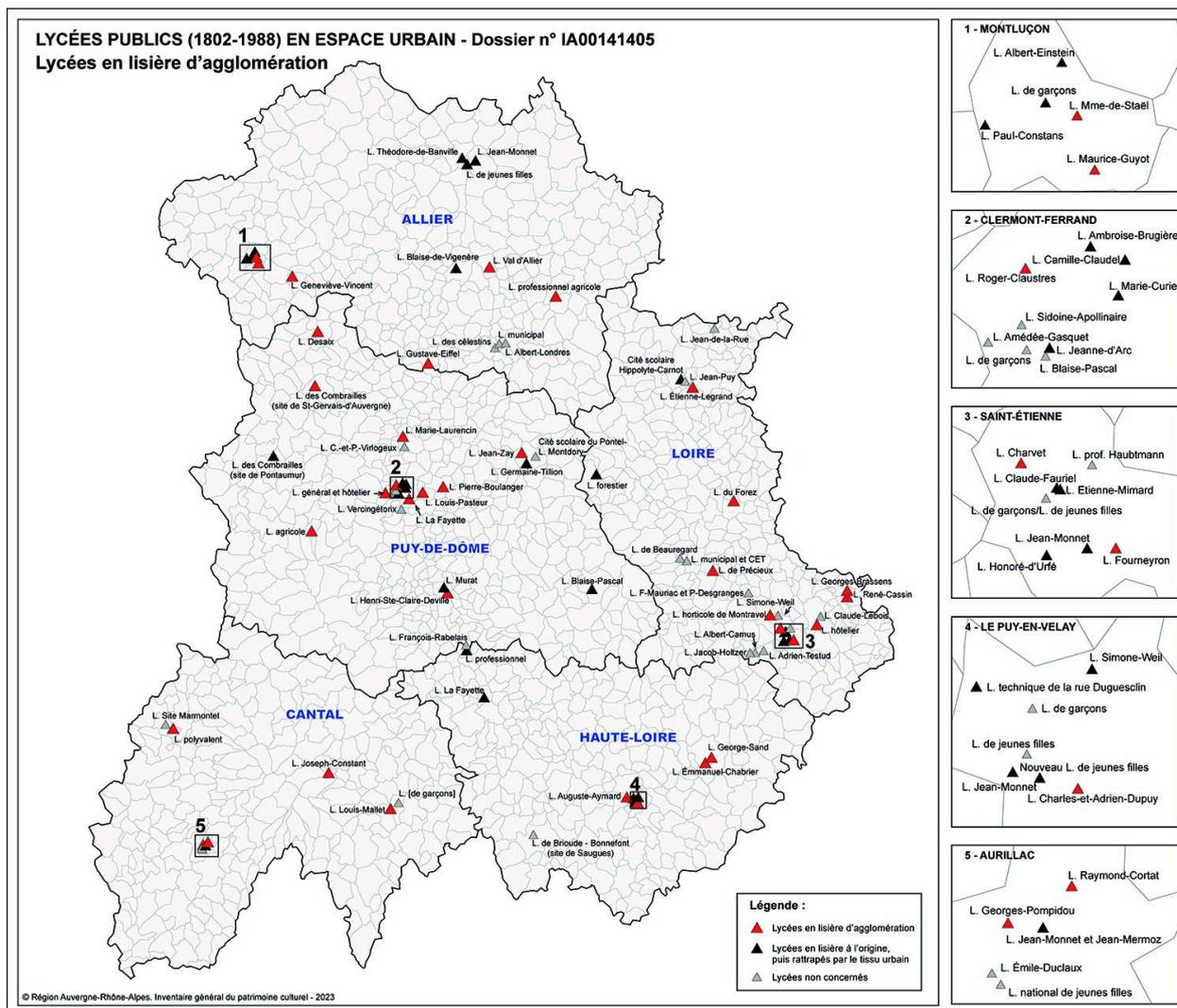


94 lycées en espace urbain. Lycées associés à une extension urbaine.

IVR84\_2023000006NUDA

Auteur de l'illustration : Guylaine Beauparland-Dupuy

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation

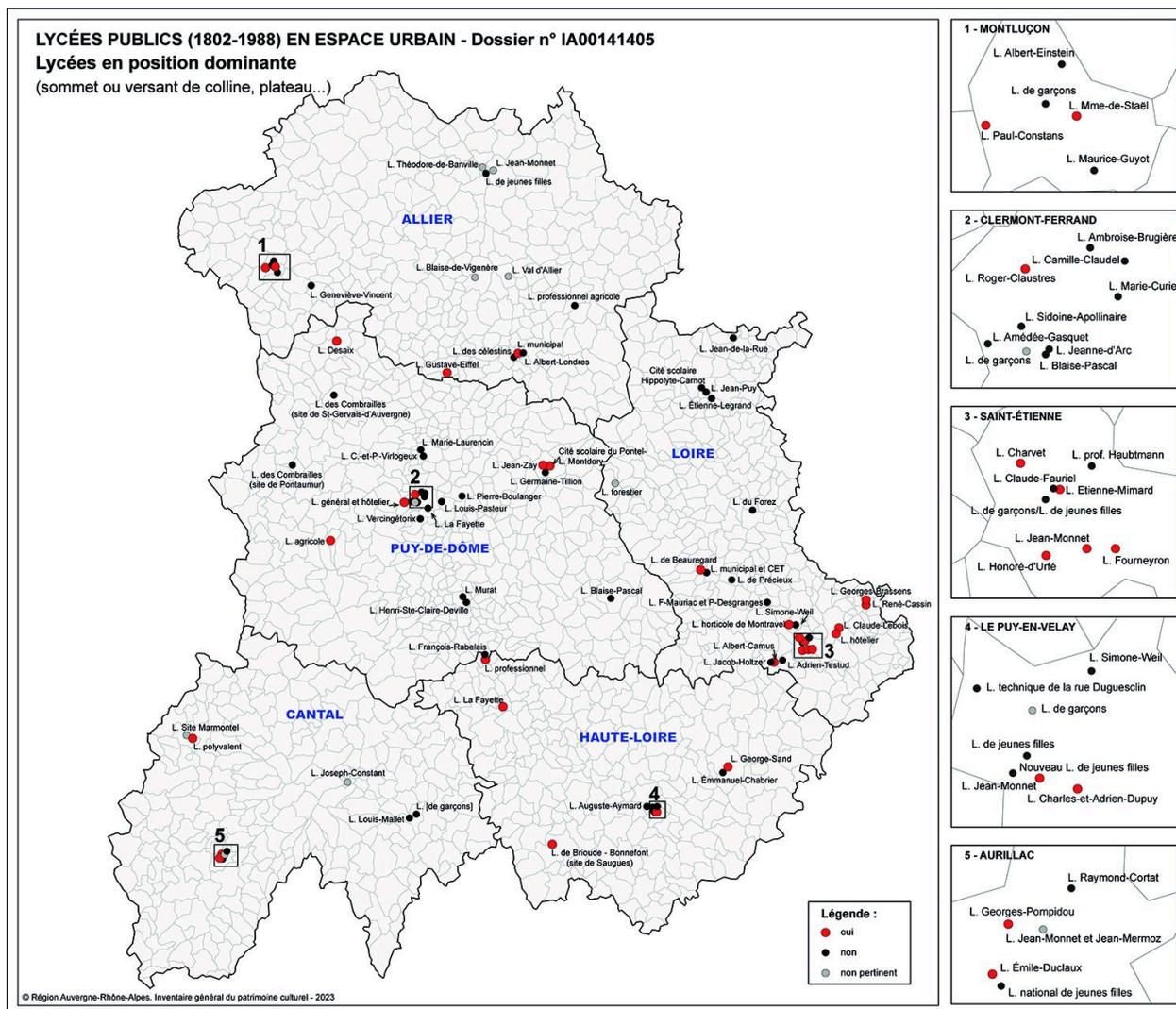


94 lycées en espace urbain. Lycées en lisière d'agglomération.

IVR84\_2023000007NUDA

Auteur de l'illustration : Guylaine Beauparland-Dupuy

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation

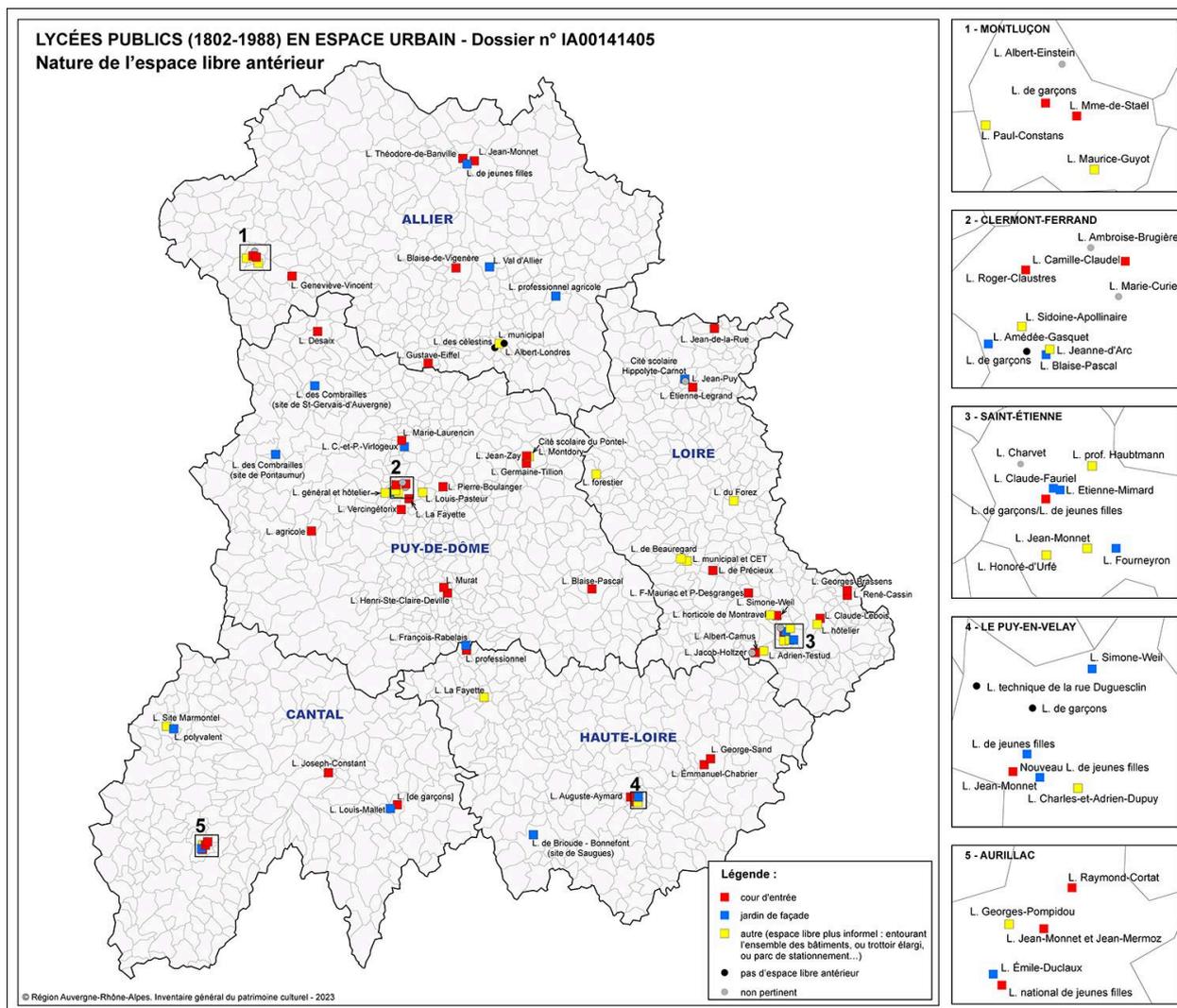


94 lycées en espace urbain. Lycées en position dominante.

IVR84\_2023000005NUDA

Auteur de l'illustration : Guylaine Beauparland-Dupuy

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
 communication libre, reproduction soumise à autorisation

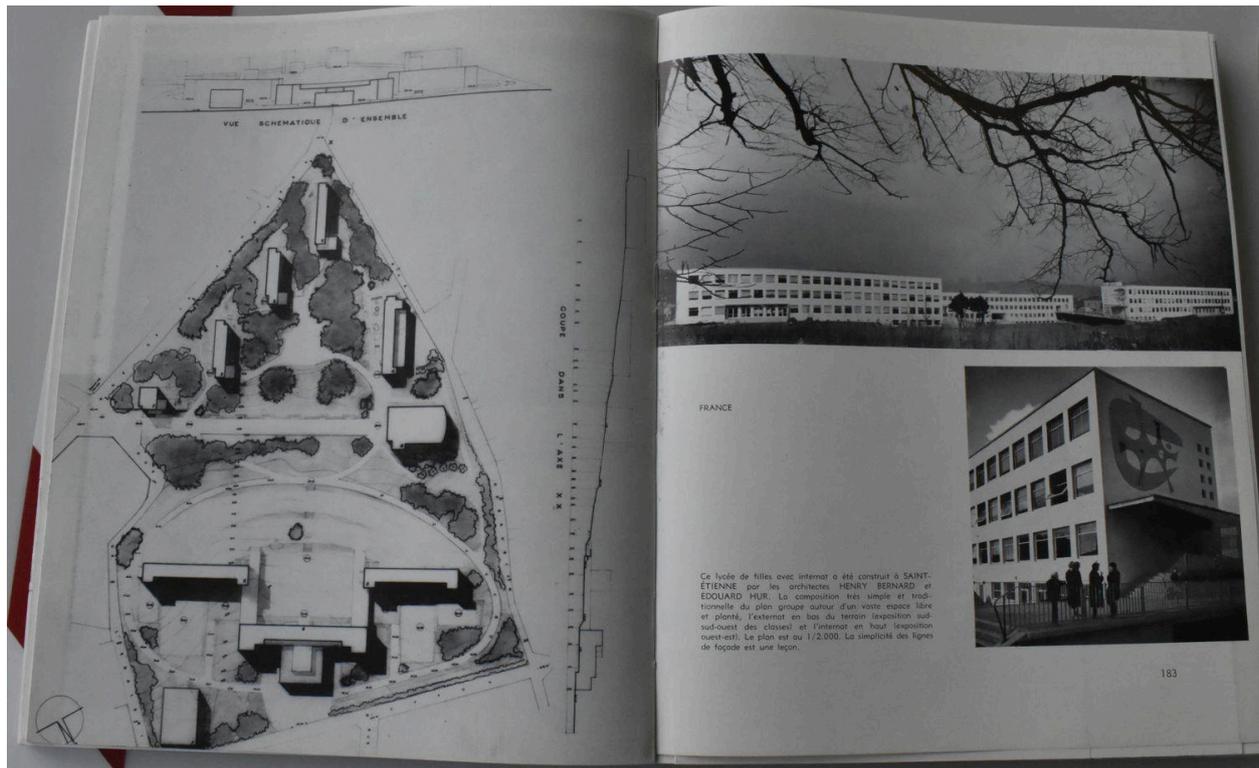


94 lycées en espace urbain. Nature de l'espace libre antérieur.

IVR84\_2023000004NUDA

Auteur de l'illustration : Guylaine Beauparland-Dupuy

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
 communication libre, reproduction soumise à autorisation



Un lycée construit à Saint-Etienne érigé en modèle. Le lycée de filles, actuel lycée Honoré-d'Urfé, par Henry Bernard et Edouard Hur, 1957-1962. Double-page de l'ouvrage d'André Gutton. "Conversation sur l'architecture", 1959.

IVR84\_20234200194NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2022

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation





Issoire (Puy-de-Dôme). Plan de situation pour le lycée Murat, avec indications de son emplacement : en face d'un stade, à la suite d'une école, sur un boulevard en devenir (d'accès à la RN), 1968 (AC Issoire. Non coté. Lycée Murat, carton 7).

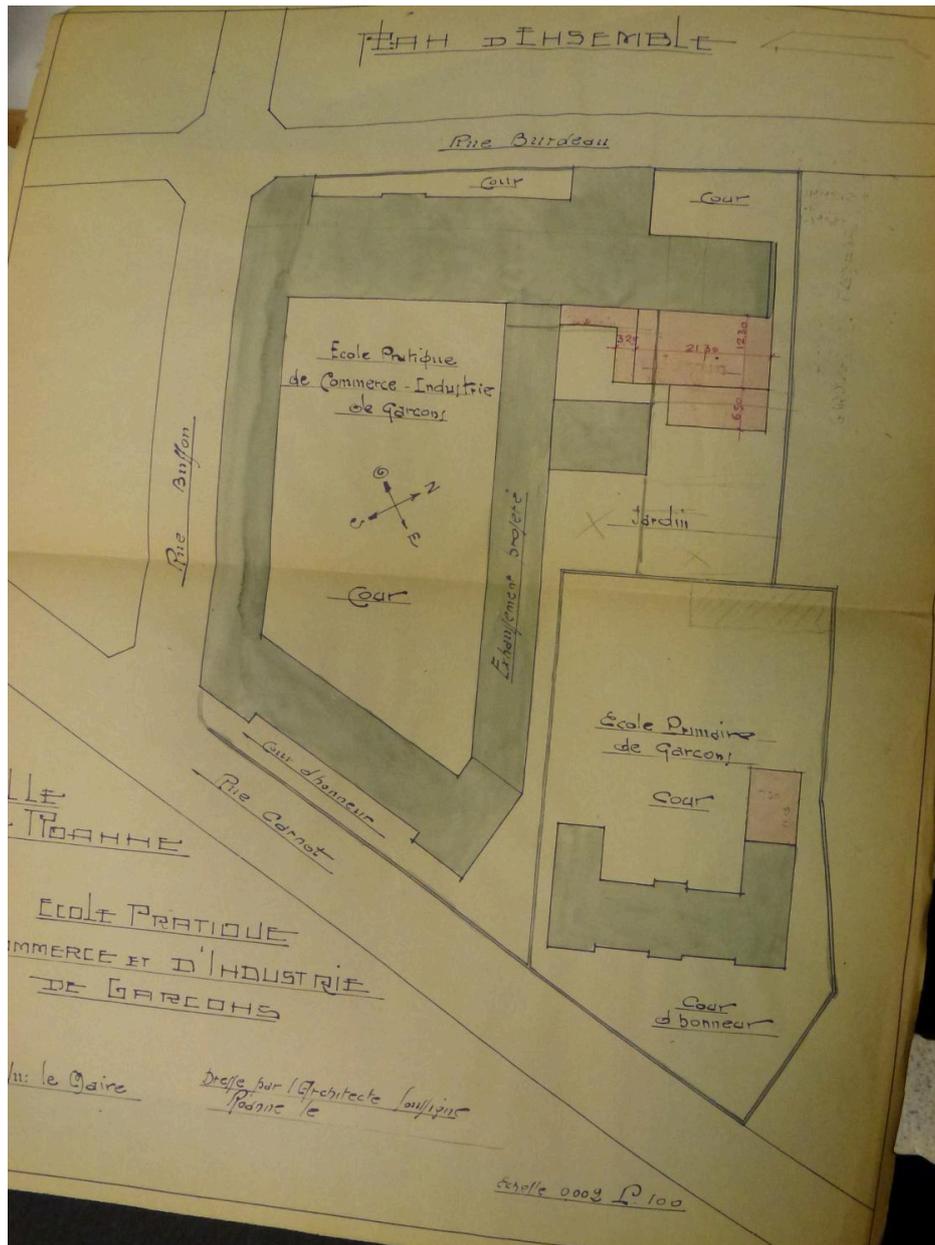
IVR84\_20236300219NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2021

© Archives communales d'Issoire

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Roanne (Loire). Plan de l'école pratique de commerce et d'industrie, devenue lycée Hippolyte-Carnot, par Francisque Poutignat (1903-1905). Sur ce plan de situation, le simple jardin de façade est qualifié de cour d'honneur (AC Roanne. 1 M 55-1).

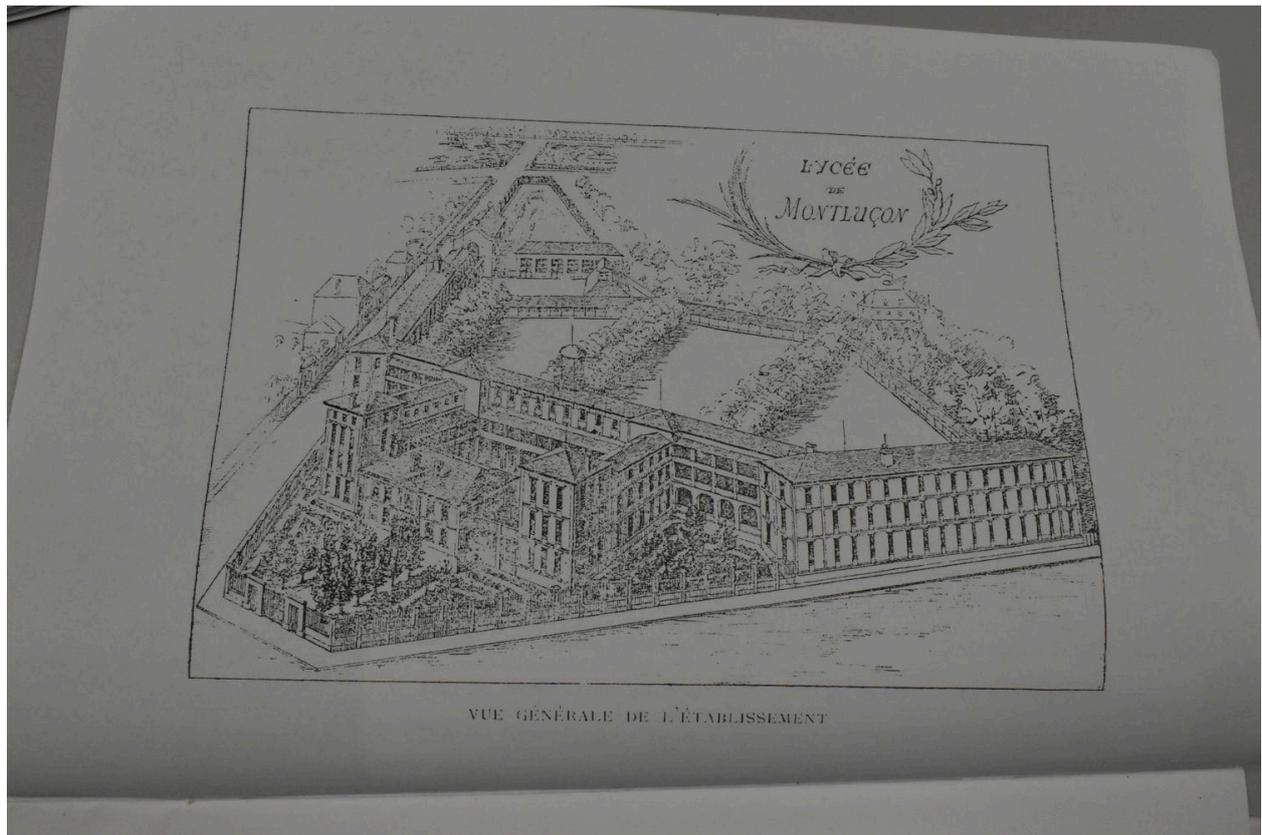
IVR84\_20234200198NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Auteur du document reproduit : auteur inconnu

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Axonométrie du lycée de garçons de Montluçon, intégrée dans un prospectus daté de 1904. Cour d'entrée sur la bissectrice de l'angle formé par deux rues du carrefour (AC Montluçon. 1 R 6-5).

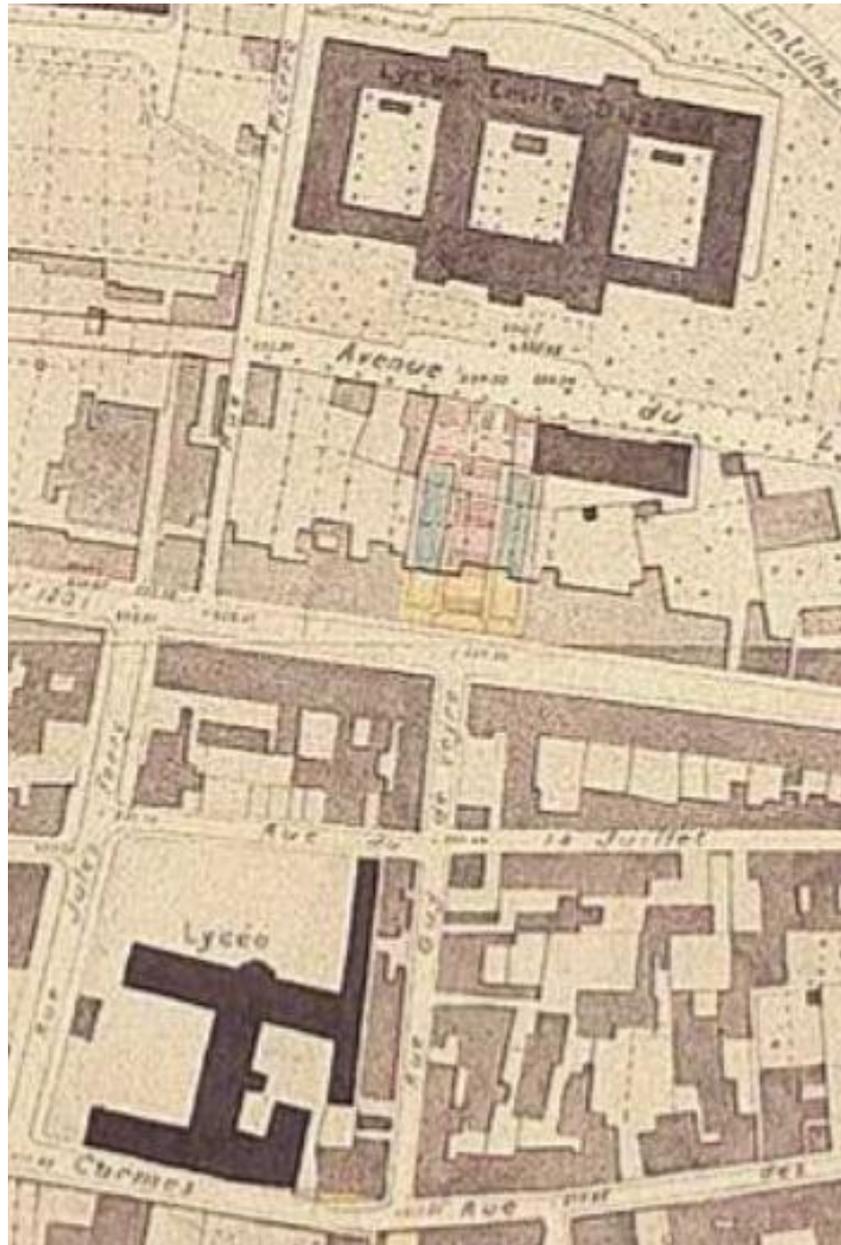
IVR84\_20230300032NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2020

© Archives communales de Montluçon

communication libre, reproduction soumise à autorisation



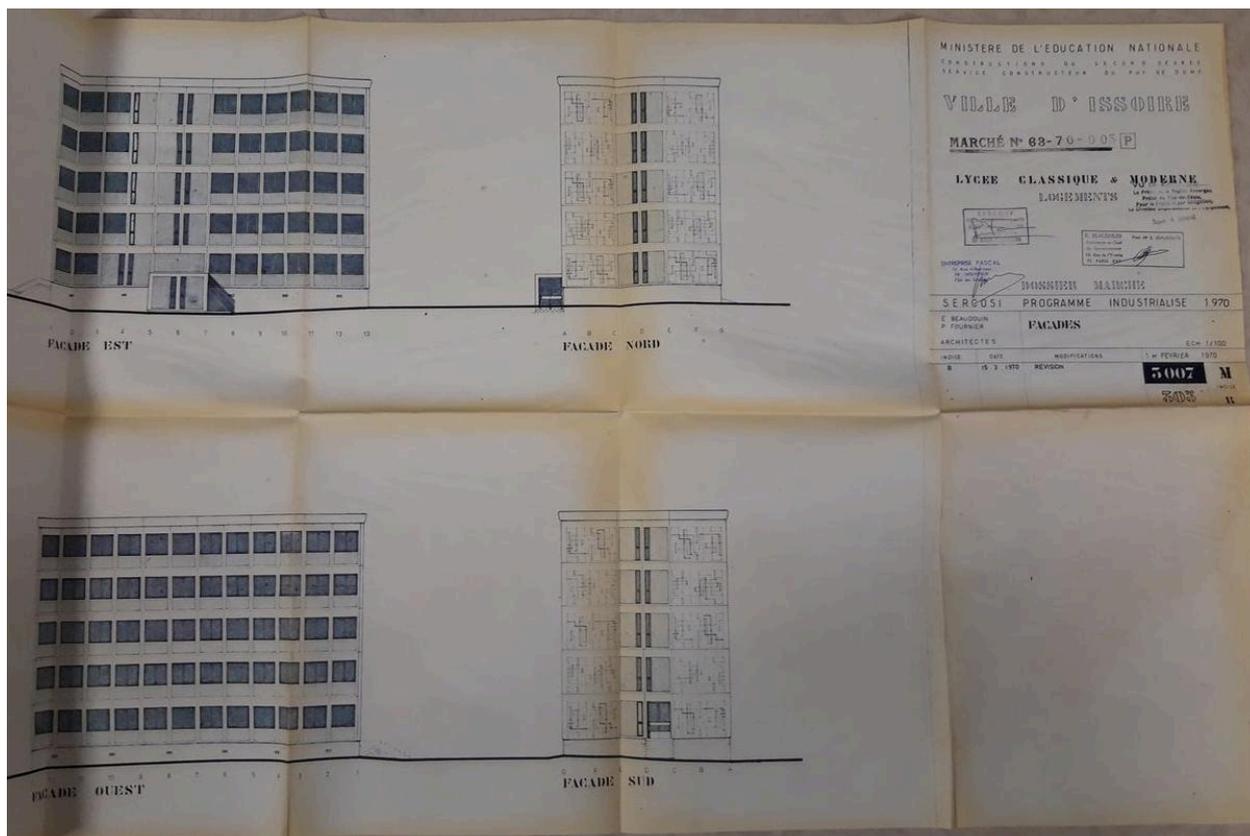
Aurillac (Cantal). Extrait du plan exécuté en application de la loi Cornudet (1919), 1922. Le lycée de garçons est en haut du cliché, le lycée de filles en bas. Au centre du cliché, en rose, jaune et bleu figure un projet d'escalier monumental (non réalisé) qui aurait mis en scène l'entrée du lycée tout en le reliant plus significativement à l'avenue menant à la gare.

IVR84\_20231500022NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Atelier photographique des Archives départementales du Cantal, Auteur de l'illustration : Maurice Fournier

Date de prise de vue : 2023

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Issoire (Puy-de-Dôme). Lycée Murat. Élévations du bâtiment des logements de fonction, 1er février 1970 (modification du 15 mars 1970), par E. Beaudouin et P. Fournier (AC Issoire. Carton "lycée Murat", non coté). Le décor des pignons, attribué au titre du 1% artistique, doit, suivant la commande des architectes, être visible depuis le boulevard et, tout en restant dans le caractère de bâtiments industrialisés, il doit refléter et donc s'intégrer au "caractère rude" du climat et du paysage.

IVR84\_20236300216NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Bénédicte Renaud-Morand

Auteur du document reproduit : Eugène Beaudouin, P. Fournier

Date de prise de vue : 2021

© Archives communales d'Issoire

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Un lycée en espace urbain (le lycée Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand, situé avenue Carnot). Prototype du lycée construit à partir de la trame élémentaire de 1,75 m (Circulaire, 1er septembre 1952).

IVR84\_20196300022NUC4A

Auteur de l'illustration : Christian Parisey

Date de prise de vue : 2019

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). École primaire supérieure de garçons et école pratique de commerce et d'industrie, devenues lycée Amédée-Gasquet, par E. Pincot, 1921-1923. Le gymnase, à cette date, est une partie constituante du programme (il a été dit qu'il remplaçait la chapelle dans le programme). L'aménagement de plateaux sportifs et gymnases, mangeurs d'espaces, favorise les implantations en lisière de ville, mais ce lycée est considéré en 1987 comme "de centre-ville" : il a été déplacé en "porte de ville", à l'entrée d'un Parc technologique (actuel lycée La Fayette).

IVR84\_20236300220NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Montluçon (Allier). 4 rue des Bernardines. Lycée de garçons, actuel collège Jules-Ferry, par Charles Le Coeur, 1881-1883. Entrée de l'établissement dans l'angle d'un carrefour, visible depuis l'avenue de la Gare, avec cour d'honneur.

IVR83\_20090301339NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2018

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Montluçon (Allier). Vue du lycée Maurice-Guyot depuis la rue. Ce lycée est représentatif du lycée situé en lisière de ville, discret, et dont l'implantation des bâtiments est centripète sur le fonds.

IVR84\_20230300004NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Aurillac (Cantal). 16 avenue Henri-Mondor. Lycée de garçons, actuel lycée Emile-Duclaux, par J.J. Gustave Lisch (1887-1891). Lycée monumental, en position dominante, lié à la création d'une rue et dont la tendance d'implantation sur la parcelle est centrifuge.

IVR84\_20231500021NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Charlieu (Loire). Axiation, depuis une rue du centre-ville, sur le pignon de l'école supérieure et professionnelle, actuellement lycée, située au-delà d'un carrefour, en lisière de ville à l'origine.

IVR84\_20234200197NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Firminy (Loire). Lycée Jacob-Holtzer. Une cour d'entrée du quatrième quart du 19e siècle.

IVR84\_20234200199NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Montluçon (Allier). Lycée Albert-Einstein. Une cour d'entrée du 4e quart du 20e siècle.

IVR84\_20230300033NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Lycée C.-et P.-Virlogeux, Riom (Puy-de-Dôme). Place-parvis hérité de la caserne, avec "entrée d'honneur" (terme utilisé par F. Vitale, l'architecte) à colonnes sur la bissectrice de l'angle de deux rues d'un carrefour.

IVR84\_20236300049NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

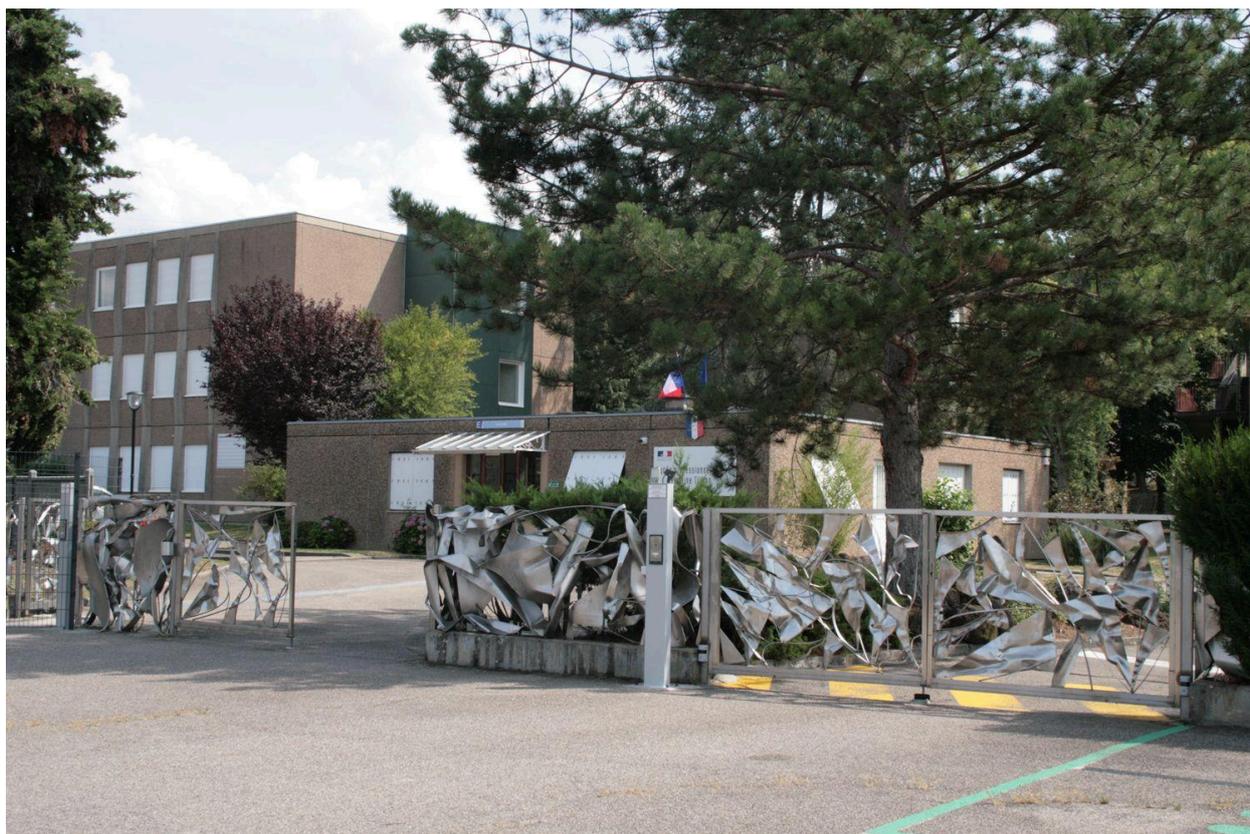


Lycée Desaix à Saint-Eloy-les-Mines (Puy-de-Dôme). L'oeuvre du 1% artistique contribue à créer un effet de cour d'entrée.

IVR84\_20226301621NUC4A

Auteur de l'illustration : Christian Parisey

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Thiers (Puy-de-Dôme). Lycée Germaine-Tillion. L'oeuvre du 1% artistique consiste en une porte et une clôture sculptées : elles contribuent à donner un effet de "cour d'entrée", voire de cour d'honneur au lycée.

IVR83\_20236300260NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2019

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation

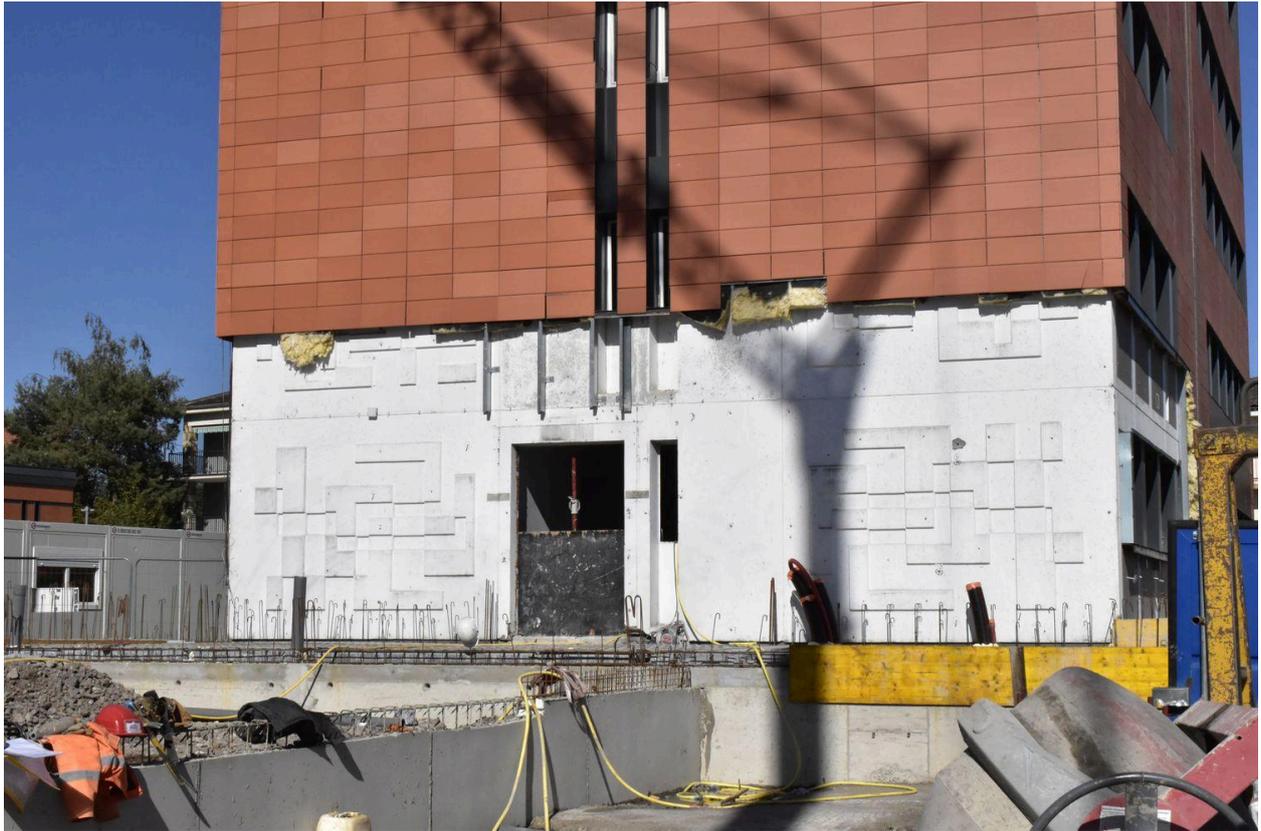


Carte postale non datée du lycée de Presles, actuel lycée Albert-Londres de Vichy-Cusset (Allier), par André Chatelin (1961-1965). Pour l'architecte l'essentage en bois des murs en béton est destiné à donner "un aspect plus humain que les constructions utilitaires de la région parisienne" à l'établissement (AC Cusset. Carte postale, non cotée). Le lycée ne présente plus ces façades, ayant été restructuré.

IVR84\_20230300016NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Véronique Boissadie-Villemaire

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Issoire (Puy-de-Dôme). Lycée Murat. Fragment d'un décor d'un pignon (1% artistique), devenu invisible depuis qu'il a été enveloppé d'un revêtement isolant.

IVR84\_20236300217NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Lycée technique "de la rue Duguesclin" au Puy-en-Velay. Lycée sans cour d'entrée ni place-parvis mais présentant un décor en façade.

IVR84\_20234300002NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2019

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation

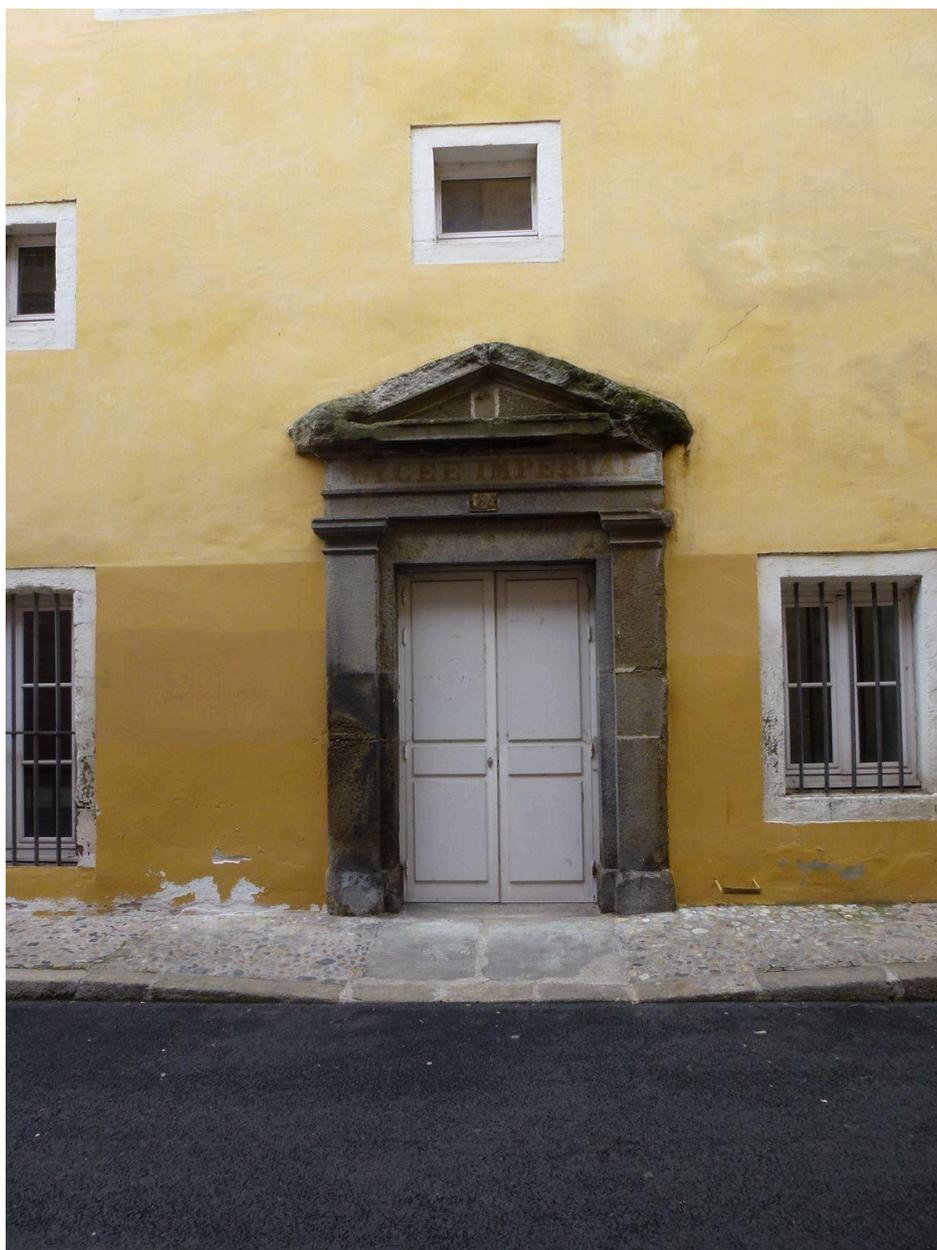


Lycée des célestins de Vichy, actuellement réaffecté en collège. Sans cour d'entrée ni place-parvis mais avec un décor sculpté (et un portique d'entrée).

IVR84\_20230300031NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Le Puy-en-Velay (Haute-Loire). Collège jésuite, puis lycée de garçons, actuellement collège. La façade du "lycée impérial" (inscription gravée dans l'entablement) est alignée sur la rue.

IVR84\_20234300003NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2019

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Montbrison (Loire). Lycée de Beauregard. 1970-1972 (etc), par Albert Ferraz et Lucien Seignol. Le bâtiment d'atelier du premier plan (1980) est de Mario Ferraz (AD 42. 1535 W 13). Quoique construit en béton pour ses deux premières campagnes de construction, des effets de modénature ses répondent.

IVR84\_20234200196NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Montluçon (Allier). Lycée Maurice-Guyot. Détail de l'angle du bâtiment des logements de fonction.

IVR84\_20230300009NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Issoire (Puy-de-Dôme). La sculpture de Jean Cardot (commandée au titre du 1 % artistique), "L'envol", est une figure abstraite inspirante destinée "à développer l'imagination des élèves".

IVR84\_20236300074NUCA

Auteur de l'illustration : Catherine Guégan

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Moulins (Allier). Lycée de garçons, puis lycée Théodore-de-Banville. Porche pour lequel le préfet avait commandé des représentations de Cicéron, Descartes et Napoléon (il en reste deux médaillons sculptés).

IVR84\_20200300064NUC4A

Auteur de l'illustration : Christian Parisey

Date de prise de vue : 2020

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Riom (Puy-de-Dôme). Lycée Marie-Laurencin. La colonnade de jardin présente à l'entrée (ici, à droite de la photo) est une figure de style de la fin des années 1980 qui contribue à donner de la monumentalité à l'édifice. On la retrouve à Andrezieux-Bouthéon, par exemple.

IVR83\_20236300261NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Le Puy-en-Velay (Haute-Loire). École pratique de commerce et d'industrie, puis lycée technique de la rue Duguesclin, actuellement désaffecté (établissement culturel), par Achille Proy (1902-1903). Relation visuelle depuis une salle de classe vers une des églises emblématiques du Puy-en-Velay (chapelle Saint-Michel-d'Aiguilhe).

IVR84\_20234300001NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). École professionnelle de filles (1889-1927), devenue lycée Sidoine-Apollinaire (G. Noël, 1967-1971), restructuré. Une relation visuelle est établie avec le centre de la ville : les tours de la cathédrale.

IVR84\_20236300222NUCA

Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Brioude (Haute-Loire). Lycée La Fayette. Relation visuelle entre l'intérieur d'une salle de classe et le centre de la ville (clocher de l'abbatiale Saint-Julien).

IVR84\_20214300022NUC4A

Auteur de l'illustration : Christian Parisey

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation